

PRIX : 7,50 €

CONFRONTATIONS EUROPE

LA
REVUE

#131
PRINTEMPS /ÉTÉ 2021

Le pacte vert
PAR KADRI SIMSON

Finance et Transition
environnementale
PAR SYLVIE GOULARD

Le Grand
entretien
RÉSILIENCE EUROPÉENNE,
PARTICIPATION CITOYENNE,
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
PAR BARBARA POMILI

CONFRONTATIONS
LA
REVUE
EUROPE

CONFRONTER
LES IDÉES,
CONSTRUIRE
L'EUROPE.

ÉDITO

À l'heure où la Conférence sur l'Avenir de l'Europe engage ses travaux, et où notre pays prépare activement la présidence du Conseil de l'Union au 1^{er} semestre 2022, il est plus que jamais nécessaire de souligner l'enjeu de disposer d'analyses, de décryptages et d'expertises de qualité, s'inscrivant dans le temps long.

Nos amis britanniques le savent bien, qui « inventèrent » en 1884 le premier think tank, la Fabian Society, suivi en 1920 du Royal Institute of International Affairs, plus connu sous le nom de Chatham House.

Pour nous français, l'exercice est plus complexe, car à la différence de l'Allemagne ou d'autres États membres, les laboratoires d'idées n'appartiennent pas à notre tradition politique, toute empreinte d'une relation directe avec les citoyens et d'une méfiance/défiance vis-à-vis de toute intermédiation.

Et pourtant, à l'heure des infox et de la désinformation organisée sur les sujets européens, il y a là une vraie priorité !

L'existence d'organisations productrices d'idées est un enjeu essentiel pour les démocraties européennes, car comme le soulignait déjà Auguste Comte, ce sont plus que jamais les idées qui gouvernent le monde. En ce sens, des think tank comme Confrontations Europe, mais aussi nos amis de l'Institut Jacques Delors, d'Europarténaires, d'Europanova ou de la Fondation Robert Schuman font un lien utile entre le monde de la recherche et les décideurs politiques, apportent une rigueur académique à l'étude des problèmes européens contemporains, aident à mettre au point les agendas politiques en dressant des ponts entre le savoir et le pouvoir, et enfin contribuent à éclairer le débat public.

Forgées il y a trente ans, les ambitions de Confrontations Europe restent aujourd'hui intactes : offrir une vision indépendante des intérêts industriels ou corporatistes, construite sur l'exploration de champs pluridisciplinaires ; informer et influencer sur les politiques européennes grâce aux travaux menés par nos différents groupes de travail ; œuvrer dans un esprit d'ouverture et de transversalité.

Comme notre Manifeste le rappelle en page 6, cette ambition nous oblige à être parfaitement indépendants et totalement engagés

dans le projet d'une Europe forte, citoyenne et ouverte sur le monde. Cette exigence couplée à la richesse des propositions formulées par Confrontations Europe ces dernières années sont à nos yeux des atouts pour notre démocratie. Elles participent ainsi à forger ce lien indispensable entre les citoyens et les décideurs.

Cela suppose un soutien de tous, et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, à titre individuel, font l'effort financier de nous soutenir, ainsi que les nombreuses entreprises, secteurs professionnels et organisations syndicales qui, malgré la crise économique majeure engendrée par la Covid-19, continuent de nous encourager. Ils nous permettent de continuer à avancer, indépendamment de tout intérêt particulier, politique ou partisan.

Ainsi, cette revue, seule publication imprimée en français dédiée intégralement aux affaires européennes, est devenue le lieu privilégié du dialogue entre chercheurs, décideurs politiques et acteurs du monde économique et social, permettant de faire émerger une analyse originale sur l'intégration européenne.

Elle est la plateforme de réflexions capable de rassembler tous les penseurs et acteurs de l'Europe, en s'intéressant aux nombreux enjeux et défis auxquels l'Union doit faire face, au premier rang desquels : la lutte contre la pandémie de Covid-19, la relance de notre économie, et les transitions écologiques et numériques.

Plus que jamais, elle s'adresse à celles et ceux qui souhaitent apporter leur pierre à l'édifice européen, en continuant à réfléchir, échanger et inventer, pour une Europe fidèle à ses valeurs et ses engagements. ■



Michel Derdevet
Président de
Confrontations Europe

03

ÉDITO

Par Michel Derdevet

06

MANIFESTE CONFRONTATIONS EUROPE

08

COUP DE CHAPEAU

À une grande européenne : Catherine Lalumière

10

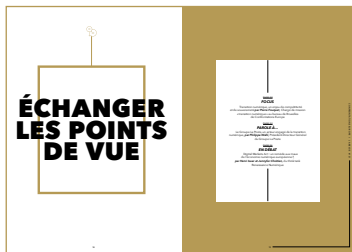
LE GRAND ENTRETIEN

Avec Barbara Pompili,
Ministre de la Transition écologique

15

ANALYSE

Pacte vert européen : quel rôle pour la Présidence française en 2022 ?, par Kadri Simson, Commissaire européenne à l'énergie



18

20

FOCUS

- Transition numérique, un enjeu de compétitivité et de souveraineté

22

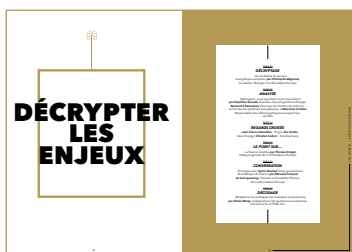
PAROLE À...

- Le Groupe La Poste, un acteur engagé de la transition numérique

24

EN DÉBAT

- Digital Markets Act : un remède aux maux de l'économie numérique européenne ?



28

30

DÉCRYPTAGE

- Les mutations du secteur énergétique européen

32

ANALYSE

- Hydrogène : pour quoi faire et pourquoi faire ?

36

REGARDS CROISÉS

- Engie, Akuo Energy, Total Germany

42

LE POINT SUR...

- La finance durable

44 CONVERSATION

- Échanges avec la Sous-Gouverneure de la Banque de France

47 DÉCODAGE

- Relégitimer les politiques économiques européennes



50

52 VU D'AILLEURS

- Pour une relation transatlantique plus forte
- Rester britannique et européen après le Brexit

56 ET DEMAIN

- L'avenir de l'Union européenne mérite un grand débat

58 HISTOIRE

- Platon, Giscard et l'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne

60 À LIRE

- Une sélection de lectures et d'ouvrages sur la question européenne

62 AGENDA

- Les rendez-vous européens à ne pas manquer

63 ABONNEMENT

- Bulletin d'adhésion à Confrontations Europe



CONFRONTATIONS EUROPE - LA REVUE

Fondateurs: Philippe Herzog et Claude Fischer • **Directeur de la publication:** Michel Derdevet • **Rédacteur en chef:** Olivier Breton • **Délégué général:** Thomas Dorget • **Comité de rédaction:** Thomas Dorget, Dominique Graber, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Hervé Jouanjean, Edouard-François de Lencquesaing, Patrice Pélissier, Christophe Lefevre, Ghislaine Hierso • **Traduction:** Amtrad translations • **Adresse:** 29 avenue de Villiers, F-75017 Paris • **Tél.:** +33(0) 1 43 17 32 83 • **Courriel:** communication@confrontations.org • **Internet:** confrontations.org • **Commission paritaire:** n° 0419 P 11 196 • **N° ISSN:** 1055-7337 • **Crédits photos:** Damien Valente (p. 1, 10), Maison de l'Europe de Paris (p. 8), Commission européenne (p. 15, 58, 64), La Poste (p. 22), Géraldine Aresteanu - Les Échos (p. 24), Renaissance Numérique (p. 24), Enedis (p. 30), CEA (p. 32), Engie (p. 36), Akuo (p. 38), TOTAL Classification (p. 40), Banque de France (p. 44), Confrontations Europe (p. 44, 60), Pascal Versaci (p. 54), Mouvement Européen France (p. 56), Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE (p. 59) ; Freepik.com (p. 16, 23, 27, 37, 39, 41, 43, 57) • **Imprimeur:** ITF Imprimeurs (72) • **Routeur:** EDIPOST

CONFRONTATIONS EUROPE

Depuis bientôt trente ans, Confrontations Europe ambitionne de contribuer à la construction d'une Europe humaniste et démocratique, à la fois compétitive et solidaire, une Europe plus proche de ses citoyens. Confrontations Europe considère comme essentielle l'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques, en favorisant un dialogue respectueux des histoires et des cultures, en vue de dépasser les clivages politiques et d'œuvrer pour l'intérêt commun. Face aux multiples défis qu'affronte l'UE, Confrontations Europe entend poursuivre et consolider les conditions d'un vrai dialogue entre les acteurs de l'entreprise, les décideurs politiques, les experts et toutes les parties prenantes, afin de faire émerger une analyse originale et pertinente sur l'intégration européenne.

Dans ce contexte, Confrontations Europe structure ses travaux autour de trois thèmes clefs: la pérennisation du modèle européen d'économie sociale de marché qui doit faire face aux impératifs du développement durable (ODD), la confirmation d'une «Europe puissance» dans le monde et le renforcement de la démocratie européenne.

UN MODÈLE ORIGINAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ À PÉRENNISER

La construction européenne s'incarne dans le développement de son marché unique, enraciné dans un modèle original d'économie sociale de marché, au cœur du capitalisme européen. Celui-ci se caractérise aujourd'hui par la promotion des principes ESG/RSE et par l'impératif de transition environnementale portée par les objectifs du Pacte vert pour l'Europe, afin de faire de l'UE le premier marché du monde neutre en émissions carbone à

l'horizon 2050. Ce modèle s'inscrit aussi dans la transition numérique de l'UE, condition nécessaire au succès européen face à l'arrivée de la quatrième révolution industrielle, et qui appellera une gestion collective et solidaire des données, la montée en compétences numériques des travailleurs européens, et le développement des infrastructures nécessaires au sein du marché unique (communication, transport, paiement...). Ce modèle européen se fonde également sur une meilleure intégration des politiques industrielles de l'UE, pour assurer la souveraineté de son marché. Cette réorganisation des chaînes de valeur industrielles ne peut s'organiser autour de la seule quête de relocalisation de l'emploi, au risque d'appauvrir les pays du voisinage européen et ses coopérations. Elle implique de développer une politique centrée sur ses maillons stratégiques conditionnant la compétitivité européenne et l'atténuation de ses dépendances. La réorganisation des chaînes de valeur industrielles repose également sur la diversification des sources d'approvisionnement, en matières premières comme en produits transformés.

La réalisation de ces objectifs passe par de considérables investissements de long terme, qui devront mobiliser l'épargne abondante des européens, ce qui nécessitera l'achèvement de l'Union des marchés de capitaux. Ce capital privé doit être fléché vers les objectifs qui structurent le développement de l'économie de l'UE, faisant de l'industrie financière un service essentiel à la réalisation de ce modèle.

Enfin, le modèle européen post-coronavirus doit se caractériser par l'exigence d'un dialogue citoyen de qualité, condition de l'implication de toutes les parties prenantes dans la prise de décision économique.

L'EUROPE DANS LE MONDE

Confrontations Europe soutient également l'émergence d'une Europe forte, au côté des grandes puissances chinoise et américaine. Cette «Europe puissance» sur la scène internationale, s'appuie d'abord sur sa capacité à soutenir et à promouvoir ses normes auprès de ses partenaires commerciaux. Cet engagement en faveur d'une concurrence juste entre les nations, garantissant le respect de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie à travers le monde, appelle une révision de la politique commerciale et de concurrence dans le sens de ces exigences.

De plus, l'UE doit prendre en compte, en complément de sa participation à l'OTAN, ses propres capacités assises sur les politiques nationales de défense, la priorité consistant à renforcer des programmes communs dans l'industrie de défense. Cette ambition s'inscrit dans l'affirmation d'une autonomie stratégique européenne ouverte, qui se veut le prolongement des souverainetés nationales, sans les diminuer, ni les effacer. Confrontations Europe défend ainsi l'extension du domaine des biens communs européens, afin de permettre à l'UE de faire face à la montée des risques politiques dans son voisinage et au-delà.

Enfin, la place de l'UE dans le monde s'incarne dans son rapport avec les pays du Sud, et spécialement dans une communauté de destin avec l'Afrique. Confrontations Europe défend ainsi l'émergence d'un Pacte européen pour les migrations dans une double dimension : le soutien au développement des pays d'origine et

l'amélioration des conditions d'entrée et de circulation au sein du marché unique pour les travailleurs venus de pays tiers, autour de la création d'une «Blue card» européenne.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE EUROPÉENNE

Enfin, Confrontations Europe promeut une démocratie européenne plus vivante, en complément des cultures démocratiques nationales. Cela est essentiel pour asseoir cette dynamique des biens communs européens sur une meilleure compréhension mutuelle et adhésion citoyenne.

Ce processus démocratique doit s'appuyer sur des citoyens de l'Union plus engagés dans la prise de décision politique communautaire. Cette nouvelle gouvernance européenne s'inscrit dans la nécessité de rapprocher l'Union de ses citoyens, condition nécessaire à l'émergence d'un sentiment d'appartenance européen. Cette démocratie participative doit se fonder sur la délibération et la reconnexion du citoyen avec la politique. La démocratie participative doit s'organiser dans les territoires pour prendre en compte la diversité des cultures démocratiques nationales qui caractérise l'Europe, et impliquer le maximum d'européens. Sortant de l'entre-soi, elle doit impérativement permettre que soient abordés les problèmes concrets, du quotidien, et renforcer ainsi les dynamiques territoriales.

En ce sens, la Conférence sur l'avenir de l'Europe est une initiative majeure portée par cette législature. Pour porter pleinement ses fruits, cette Conférence doit aborder la mise en place d'un mécanisme permanent de participation des citoyens qui vise à établir un dialogue au niveau local, dans des modalités adaptées aux cultures et pratiques nationales, tout en favorisant les échanges et la pédagogie, pour progressivement déterminer un langage démocratique européen commun.

Conscient des enjeux considérables auxquels l'Union européenne fait face, Confrontations Europe entend contribuer à éclairer la prise de décision politique au niveau européen, en cherchant à être la passerelle entre société et institutions, à travers une conflictualité ouverte, viable et constructive. ■



Catherine
Lalumière

COUP DE CHAPEAU À UNE GRANDE EUROPÉENNE

« Quand j'ai le plaisir de discuter avec Catherine Lalumière, je regrette parfois de ne pas enregistrer notre conversation, tellement ses récits et ses opinions sont intéressants, utiles et instructifs. Heureusement, certaines de ses phrases, comme celle qui suit, sont entrées dans ma mémoire sans besoin de magnétophone : *« Sur le terrain de la citoyenneté européenne nous devons faire beaucoup plus, parce que, jusqu'à aujourd'hui, nos progrès ont été lents et insuffisants »*. Des mots simples pour exprimer un élément clé de son engagement éthique et politique : la nouvelle Europe ne doit pas se résoudre à un simple comité d'affaires. Elle a besoin d'un cœur : celui de ses citoyens.

L'ex-ministre de François Mitterrand, ex-secrétaire générale du Conseil de l'Europe et ex-vice-présidente du Parlement européen

nous rappelle que la nouvelle Europe doit être consciente de ses racines en termes de valeurs, de convictions et même d'émotions. L'Europe, c'est nous, avec nos besoins et nos souvenirs, nos problèmes et nos désirs, nos espoirs et nos angoisses. Le cœur et l'âme de l'Europe dépendent de ses citoyens et de leurs perceptions quotidiennes.

Catherine Lalumière a tissé l'histoire à un moment précis où notre continent a changé de visage, en remplaçant les perceptions de la peur par celles de l'espoir. La peur de la « guerre froide » s'est évanouie pendant la nuit magique du 9 novembre 1989, quand un séisme européen a fait tomber un vieux mur, à Berlin. Cette année-là, on regardait vers Strasbourg et vers le Conseil de l'Europe comme vers une garantie de liberté. Une étoile polaire. Catherine Lalumière

dirigeait une organisation internationale malheureusement peu connue, même dans l'Hexagone, où son siège a toujours été situé. Fondé en 1949 (dans le but de favoriser la protection des droits de l'Homme et le renforcement de la démocratie), le Conseil de l'Europe était limité en 1989 à l'Ouest du Vieux continent.

Le 6 juillet 1989, la rencontre, à Strasbourg, entre Catherine Lalumière et le leader soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a été un révélateur des changements en cours. *«Le premier personnage important que j'ai reçu dans mes nouvelles fonctions de secrétaire générale du Conseil de l'Europe a été Mikhaïl Gorbatchev, un homme qui a garanti la paix sur le sol de notre continent à une époque où la situation aurait pu dégénérer comme on l'avait déjà vu dans le passé. Ça a été une espérance gigantesque»*, dit Catherine Lalumière. Elle nous rappelle l'actualité des mots utilisés à cette occasion par M. Gorbatchev, pour qui nous avions la tâche de *«bâtir notre maison commune européenne»*.

En cet été 1989, le Mur de Berlin n'était pas encore tombé, mais certaines personnes étaient déjà en train de préparer l'avenir. *«J'avais une ligne de conduite: notre rôle au Conseil de l'Europe était de tendre la main, de comprendre et d'aider»*, dit Catherine Lalumière en rappelant ces jours.

En exerçant ses fonctions à la tête du Conseil de l'Europe, elle a eu des relations étroites avec les personnalités qui ont incarné les aspirations démocratiques des pays de la vieille sphère d'influence de Moscou. Ce fût le cas du polonais Bronislaw Geremek, et du Tchèque, Vaclav Havel. En 2008, en tant que Présidente de la Maison de l'Europe de Paris et du jury du Prix de l'initiative européenne, Catherine Lalumière a invité son ami polonais, qui avait été entre temps, ministre des Affaires étrangères dans son pays, à débattre avec Edgar Morin sur le sens du projet européen. Cette conversation - animée par Catherine Lalumière le 26 juin 2008 à la Maison de l'Europe - a été l'une des toutes

dernières interventions publiques de B. Geremek, décédé quelques jours plus tard.

Le passionnant débat Geremek-Morin sur le sens de l'intégration communautaire n'est qu'une des innombrables initiatives que Catherine Lalumière a imaginé, organisé et animé pendant la très longue et très fertile période qu'elle a passée à la Présidence de la Maison de l'Europe de Paris et de la Fédération Française des Maisons de l'Europe.

Une période qui se poursuit dans son nouveau rôle, à la tête de la présidence du Prix de l'Initiative européenne, prix qui bénéficie du soutien du Parlement européen, dont Catherine Lalumière a fait partie pendant deux législatures, de 1994 à 2004, et dont elle a été vice-présidente de 2001 à 2004.

En exerçant toutes ses différentes fonctions, Catherine Lalumière n'a jamais renoncé à exprimer ses opinions, ni ses critiques. Elle n'a jamais la langue dans sa poche quand les choses en Europe ne marchent pas comme elles devraient. Mais elle tient toujours à préciser qu'il y a une différence fondamentale entre les critiques, même très dures, et l'attitude systématiquement négative de ceux qui veulent seulement profiter des

difficultés pour essayer de briser les réalisations du passé et les rêves de l'avenir.

Nous souhaitons que le sien soit radieux et riche de nouveaux projets, pour elle et pour l'Europe. ■



Par Alberto Toscano,
Journaliste, politologue
et écrivain italien



PARCOURS

Catherine Lalumière a été Présidente de la Maison de l'Europe de 2003 à début 2021. Elle exerça auparavant les fonctions de Secrétaire d'État aux Affaires européennes, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et vice-présidente du Parlement européen.

BARBARA POMPILI

Ministre de la Transition
écologique



LE GRAND ENTRETIEN

RELANCE EUROPÉENNE

Quel sens donnez-vous à l'effort global de relance de l'économie européenne dans un contexte marqué par la crise économique et l'urgence écologique ?

Le siècle qui débute se révèle chaotique. La pandémie de la Covid-19 est un séisme sans précédent pour notre continent. Chaque pays, chaque ville sont durement frappés et l'ensemble des États membres a dû faire face dans l'urgence. Cette crise a également révélé certaines faiblesses de l'Union. Mais sur le plan économique, elle a su faire preuve de réactivité en activant les bons instruments.

L'Union a pris ses responsabilités devant le demi-milliard d'Européens, et on doit évidemment s'en réjouir.

La crise sanitaire ne doit pas masquer l'autre crise, profonde, systémique, en cours. Le réchauffement climatique et la forte érosion de la biodiversité sont des menaces réelles et directes sur la paix et la prospérité du continent européen.

C'est pourquoi les plans de relance des États membres et le plan européen adoptés par les 27 sont autant d'occasions, chez nous et ensemble, de réparer nos économies, de reconstruire en préparant un autre avenir. Lors des crises précédentes, en 2008 par exemple, l'écologie avait été la grande oubliée des efforts consentis par les États. Ce n'est plus le cas, et je m'en réjouis.

En France, dès septembre 2020, le Gouvernement a présenté un plan historique de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards spécifiquement dédiés à la transition écologique que je porte. Avec ces moyens sans précédents, notre ambition est de répondre à toutes les urgences de notre époque : de relever l'économie, de recréer des emplois, en transformant l'ADN de notre système productif et de nos modes de vie pour les rendre durables. Cela implique bien sûr d'amplifier nos actions pour atteindre la neutralité climatique et, donc, de mettre un coup d'accélérateur dans la décarbonation des secteurs les plus fortement émetteurs (industrie, agriculture, transport, logement...), ces activités doivent être les locomotives de la transition écologique. Je vais prendre un exemple de l'ampleur de cette relance verte : pour l'habitat, qui représente près de 20% de nos émissions nationales de gaz à effet de serre, ce sont près de 7 milliards d'euros qui sont débloqués afin

d'accélérer les rénovations globales des bâtiments publics et des logements privés.

Au-delà des seuls crédits budgétaires, c'est bien une philosophie politique de l'action publique qui est en train de se mettre en place. D'un côté, l'État doit accompagner la transformation des modes de vie en se tenant aux côtés des ménages, et notamment des plus précaires ; cela vaut pour l'habitat, comme pour les autres sujets. De l'autre, l'État doit être exemplaire dans la gestion de ses dépenses qui ne doivent pas nuire à l'environnement. C'est ce que l'on appelle le budget vert, qui est, lui aussi, une petite révolution. Aujourd'hui, enfin, nous reconnaissons pleinement qu'il existe un nouvel impératif des finances publiques : la lutte contre le déficit écologique.

Au niveau européen, je constate que ce même esprit de conquête a imprégné l'ensemble des États membres et des institutions européennes. Malgré la crise pandémique, la Commission a maintenu le Pacte vert comme sa première priorité opérationnelle, après la réponse sanitaire bien sûr. Dès le premier jour, la France a soutenu – et soutiendra – cette volonté forte. Je crois qu'il s'agit là d'une preuve extrêmement positive que les Européens ont tout à gagner à agir de concert pour relever cet immense défi. Cette évolution se retrouve également dans l'accord sur le plan de relance et de résilience, validé en juillet 2020 par les chefs d'État et de gouvernement, avec des objectifs environnementaux ambitieux et très proches des positions portées par la France pendant les négociations. Les 750 milliards d'euros de ce plan sont autant d'occasions de faire vivre sur notre continent une transformation rapide et concrète de nos modes de vie, bénéficiant à l'ensemble de nos concitoyens. Cette impulsion sera encore renforcée par l'obligation de respecter le principe d'innocuité environnementale (« do not harm »), défini dans le règlement « Taxonomie » et dont l'application a vocation à être généralisée.

PARTICIPATION CITOYENNE

Avec le recul de l'expérience de la Convention citoyenne pour le Climat en France, marquant une volonté d'impliquer les citoyens dans la prise de décision politique, qu'attendez-vous de la Conférence sur l'avenir de l'Europe dans votre périmètre d'action ? ►

► En France, le Président de la République a engagé une démarche démocratique inédite. 150 citoyennes et citoyens, représentant toute la diversité de notre pays, se sont réunis pendant 17 mois pour réfléchir, débattre et proposer un ensemble de mesures permettant de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport à 1990, et ce dans un esprit de justice sociale. Une partie de leurs propositions est déjà à l'œuvre avec notre plan de relance et, aujourd'hui, le projet de loi « Climat et résilience » que je porte au Parlement français traduit l'esprit de cette convention.

Je crois que cet exercice que nous avons mené chez nous prend tout son sens au niveau européen. L'Europe, c'est avant tout un projet politique qui se construit et qui progresse sur une communauté de valeurs. Face au grand défi écologique, partager une ambition commune pour la transition est une excellente manière de conforter cette dernière. Lorsque les citoyens européens, la société civile et les institutions de l'Union réfléchissent ensemble, c'est, non seulement l'occasion de recueillir et de faire remonter les préoccupations locales à Bruxelles et à Strasbourg afin qu'elles soient mieux prises en compte, mais c'est aussi, une opportunité pour ouvrir un dialogue politique plus large entre gouvernants et citoyens, une autre manière de construire une confiance pour l'avenir.

Dans le calendrier actuel, bouleversé par la crise sanitaire, la phase européenne de la Conférence s'achèvera sous la présidence française. Je pense que l'annonce de ces résultats sera l'occasion de mettre en haut de l'agenda européen l'ensemble des efforts que nous devons mener collectivement pour le futur de notre continent, et que la France poursuit au plan national. Ceux qui relèvent de mon ministère, bien sûr, et je pense à la soutenabilité de notre modèle ; à la transition verte et juste, car elle ne peut être que juste ; à la neutralité carbone, qu'il faut atteindre à l'échelle d'une seule génération. Mais également, l'égalité entre les femmes et

les hommes, le rôle de la transition numérique, la place qu'occupe l'Union européenne dans le monde. Ce sont des questions structurantes pour notre avenir collectif et il est fondamental que les citoyens s'en saisissent.

commerce international

Comment l'Union européenne peut-elle promouvoir efficacement son modèle de transition écologique auprès de ses partenaires internationaux, spécialement la Chine et les États-Unis ?

La politique commerciale est un outil majeur au service de notre ambition climatique et environnementale. L'Europe est le premier marché du monde et l'ensemble de nos partenaires souhaite pouvoir continuer d'y vendre leurs produits et leurs services. Ce poids économique nous donne un levier considérable mais encore trop peu exploité, pour faire admettre le même niveau d'exigence pour les importations que pour nos propres productions.

Faire de l'Europe une puissance écologique du XXI^{ème} siècle passe nécessairement par une adaptation des règles du commerce international, ce qui est porté en partie par la nouvelle stratégie commerciale de l'Union, présentée le 18 février dernier. Les accords de libre-échange doivent être beaucoup plus verts. Le programme environnemental de l'OMC doit être plus ambitieux, et porter notamment sur la fin des subventions aux carburants fossiles.

Cette durabilité passe d'abord par l'intégration systématique de l'Accord de Paris comme clause essentielle des accords commerciaux, faute de quoi, ils ne sauraient être conclus. Elle implique également une meilleure prise en compte de la Convention sur la diversité biologique. Nos positions fortes en matière de déforestation importée, qui nécessitent une prise de conscience accrue partout en Europe, sont à la confluence de ces deux exigences. Et c'est dans cet esprit que la France s'est opposée à la signature, en l'état, de l'accord avec le MERCOSUR. Car nous ne pouvons plus ignorer que ce que nous importons a des conséquences réelles et concrètes sur l'ensemble de la planète. Je peux encore citer d'autres dispositifs à faire entériner, tels que l'insertion de clauses miroirs, afin d'assurer le respect des normes sanitaires et

“FAIRE DE L'EUROPE
UNE PUISSANCE
ÉCOLOGIQUE
DU XXI^{ème} SIÈCLE (...)”

phytosanitaires pour les produits importés, ou la possibilité de réductions tarifaires conditionnelles, liant par exemple l'ouverture commerciale au contrôle de la déforestation.

Promouvoir notre modèle écologique, c'est également mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. C'est une idée que la France porte depuis plus de 15 ans, et je suis très satisfaite, qu'après avoir été un thème de campagne largement débattu en Europe en 2019, elle ait pu être reprise dans le Pacte vert, comme dans plusieurs conclusions du Conseil européen. Certes, ce futur mécanisme n'est pas l'alpha et l'oméga de notre politique climatique, mais il va permettre de rendre le marché carbone européen (l'ETS) beaucoup plus efficace en remédiant à l'un de ses défauts majeurs, les fuites de carbone. Nous avons impérativement besoin de ce nouvel outil de la politique climatique, car il est triplement vertueux : il aidera à réduire nos émissions et l'empreinte carbone globale de chaque Européen, il contribuera à créer un premier standard sur le prix du carbone à l'échelle mondiale, il renforcera l'acceptabilité d'ensemble de cette même politique. C'est ainsi un outil au service d'une transition juste, qui permet de garantir que les efforts des industries et des travailleurs européens engagés dans la décarbonation ne sont pas vains.

C'est pour cela qu'il faut nécessairement rechercher une parfaite adéquation avec les règles de l'OMC et créer un mécanisme transparent, proportionné et coordonné avec les politiques climatiques de nos partenaires commerciaux.

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

La rénovation énergétique est une des priorités de l'action publique au niveau français. Quel peut être le rôle de l'Union européenne à ce niveau et comment faire croître cet écosystème économique particulièrement dynamique ?

Beaucoup trop de nos concitoyens souffrent encore de vivre dans des « passoires thermiques ». Ce sont des logements mal isolés, il y fait chaud l'été, glacial l'hiver, et en sus, les occupants doivent s'acquitter de factures énergétiques clairement disproportionnées. C'est une aberration sur le plan climatique et une injustice sur le plan social, nous devons y mettre

un terme. Résolument, car ici, l'idée de transition juste prend tout son sens.

En France, c'est le chemin que nous prenons avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement ouvert à tous les ménages, indépendamment de leur niveau de revenu, pour conduire chacune et chacun à réaliser les travaux nécessaires. Rénover l'habitat est une des grandes priorités du plan de relance français. Et, la part nécessaire de contrainte dans cette politique doit également s'accompagner de clarté et de prévisibilité. Avec le projet de loi « Climat et résilience » que je porte en ce moment même au Parlement français, nous mettons en place une trajectoire d'interdiction de location de ces passoires thermiques, entre 2025 et 2034, suivant leur performance énergétique. Je crois que ce type de trajectoire progressive et ambitieuse pourrait profiter à l'ensemble des Européens, à la condition que les mesures de soutien idoines soient prévues et pérennes.

Au niveau de l'Union, nous devons d'abord rehausser notre objectif d'économies d'énergie. Ce dont nous avons besoin, c'est bien d'une « vague de rénovations », permettant, partout en Europe, de doubler le niveau de rénovations. À ce titre, la stratégie du même nom proposée en octobre dernier par la Commission va dans le bon sens. Pour moi, cela veut dire améliorer l'isolation des bâtiments et agir sur l'efficacité des modes de chauffage. Les deux vont de pair, dans un objectif central de primauté de l'efficacité énergétique. À titre d'exemple, je porte un agenda ambitieux pour une sortie des chaudières au fioul. La France a prévu cette interdiction dans les bâtiments neufs et existants et je suis très favorable à une généralisation de ce dispositif au niveau européen. Un autre défi que nous devons relever collectivement est la facilitation du déploiement des réseaux de chaleur et de froid qui place les énergies renouvelables au cœur d'un nouveau modèle urbain.

Notre ambition doit être d'agir vite et bien, avec le maximum d'impact pour nos concitoyens et pour le climat. Cela implique de prioriser nos efforts européens sur la rénovation des logements les plus énergivores et les plus carbonés, de mettre en place des systèmes d'aides dans un cadre simplifié, de développer l'information et le conseil des ménages.

Les fonds européens doivent constituer une force de frappe décisive pour massifier les rénovations les plus performantes, partout sur le continent. ►

► DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE

Comment favoriser le développement de l'hydrogène au sein de l'UE alors que le captage du CO₂ n'est encore qu'une perspective lointaine, du fait de son coût ?

L'hydrogène est une des grandes révolutions technologiques de notre siècle et l'Europe doit être au rendez-vous, au risque de déroutes industrielles à répétition. L'hydrogène jouera un rôle crucial dans la transition énergétique des transports et de l'industrie, et contribuera à répondre à l'intermittence des énergies renouvelables. Bref, l'hydrogène est absolument clé pour atteindre la neutralité carbone.

Mais la condition pour concrétiser toutes les promesses de l'hydrogène est bien entendu que sa production soit décarbonée et que nous sachions faire émerger un écosystème solide. C'est d'ailleurs un enjeu de souveraineté pour l'ensemble du continent. Cela sous-entend que nous devons faire émerger rapidement une filière industrielle des technologies de l'hydrogène décarboné, telle que l'électrolyse, et accroître fortement notre production d'énergies renouvelables.

C'est pourquoi la France s'est dotée très tôt d'une stratégie hydrogène, pour participer à la forte impulsion européenne en faveur de cette énergie d'avenir. Notre plan de relance vient aujourd'hui massifier les efforts avec 7 milliards d'euros de soutien public sur la décennie, dont 2 milliards déployés d'ici la fin de l'année prochaine. Notre ambition est de faire émerger et de déployer rapidement les solutions de l'hydrogène décarboné, et nous visons d'ici 2030 une puissance installée d'électrolyse suffisante pour éviter l'émission de près de 6 millions de tonnes de CO₂ par an. Nous estimons que la mise en œuvre de cette stratégie pourrait créer entre 50 000 et 100 000 emplois directs et indirects, avec des milliards d'euros de valeur ajoutée et de retombées économiques pour les territoires. Cela montre, une fois de plus, que la transition écologique est une opportunité inouïe pour construire une autre forme de croissance. À l'inverse, devoir importer massivement de l'hydrogène d'ailleurs serait un terrible échec climatique et industriel pour l'Union.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans leur rapport du 27 janvier dernier, RTE et l'AIE ont démontré que l'évolution du mix électrique européen vers 100 % d'énergies renouvelables à moyen terme était une perspective atteignable. Cependant, de telles évolutions nécessiteront une série de coûts et d'adaptations importantes pour les consommateurs. Quelle suite l'UE peut-elle donner à cette étude pour réaliser cet objectif ?

C'est un sujet qui déchaîne beaucoup de passions en France ! Et je crois que ce que ces études nous montrent, indépendamment du scénario et de la trajectoire que nous devrions retenir, c'est l'impérieuse nécessité d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, partout en Europe.

En France, nous avons fait le choix de réduire la part du nucléaire à 50 % d'ici 2035 et d'augmenter notre production d'énergies renouvelables (à ce stade, à 33 % à horizon 2030) en s'appuyant en particulier sur le solaire et l'éolien, notamment offshore.

Au niveau européen, nous devons aujourd'hui rehausser notre objectif pour l'adapter aux nouvelles ambitions portées par la Loi Climat de l'UE, ce sera le point central de la révision prochaine de la directive « ENR ». Je pense également que cet objectif pourrait être contraignant pour chacun des États membres, en recherchant en priorité un effet « climat efficace » via la substitution des énergies renouvelables aux énergies carbonées. Je pousserai également le rehaussement de l'objectif d'énergies renouvelables dans les transports, qui passera par un large éventail de dispositifs (renouvellement du parc via des primes à la conversion ; bonus / malus ; déploiement accéléré du réseau d'infrastructures de recharge ; production d'énergies bas-carbone) qui permettra aux usagers de s'emparer plus facilement de cette transition. J'attends beaucoup aussi de la chaleur (et du froid) renouvelable, où il y a un gisement important de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, à un coût limité.

C'est donc un travail systémique qui nous attend et nous devons aller chercher le plein potentiel de chaque filière, là où il est le plus pertinent. ■

ANALYSE

Kadri Simson,
Commissaire
européenne
à l'énergie



Pacte vert européen : QUEL RÔLE POUR LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE EN 2022 ?

Le Pacte vert pour l'Europe, l'une des grandes priorités de la Commission européenne présidée par Ursula von der Leyen, a mis l'UE sur la voie de la neutralité carbone à l'horizon 2050, d'une manière juste et inclusive pour tous. Le secteur de l'énergie représentant les trois quarts des émissions de l'UE, il est au cœur de cette transition. Dans le même temps, toute décision visant à faire progresser les solutions en matière d'énergie propre doit prendre en compte nos principales priorités d'action : la sécurité énergétique et le caractère abordable et durable de l'énergie.

Comme si ce défi n'était pas suffisant, la pandémie de Covid-19 est venue ajouter d'importantes priorités à court et moyen termes à notre perspective à plus long terme. La Commission affirme toutefois catégoriquement qu'il n'y a pas nécessairement de contradiction entre les manières de répondre à ces deux crises mondiales. La reprise économique peut et doit

être à la fois verte et solide. Elle est donc pleinement conforme au Pacte vert pour l'Europe. Grâce aux stratégies nationales et européennes pour la reprise et la résilience, nous pouvons atteindre plus rapidement certains des objectifs du Pacte vert, en particulier parce qu'ils sont synonymes de perspectives importantes en matière de création d'emplois dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, l'utilisation efficace des ressources et les énergies renouvelables.

Pour atteindre nos objectifs, les investissements annuels dans la production et l'utilisation de l'énergie devront augmenter d'environ 350 milliards d'euros par an par rapport à ce que nous avons investi au cours de la décennie qui a précédé 2020. La plus grande part de ces investissements proviendra de sources privées mais, en tant que décideurs politiques, nous avons un rôle particulièrement important à jouer pour faire en sorte que les conditions ►



► d'investissement soient aussi favorables et harmonieuses que possible, et que les fonds publics soient utilisés là où les fonds privés seuls ne suffisent pas - par exemple, pour agir comme levier d'investissement ou couvrir des éléments structurels importants lorsque le retour sur le marché est difficilement prévisible.

Pour lutter contre l'incertitude économique générée par la pandémie, la Commission a annoncé l'an dernier un plan de relance historique qui va de pair avec un budget de l'UE renforcé pour les sept prochaines années. Cumulés, ils portent la capacité financière de l'UE à 1 800 milliards d'euros, soit le plus gros budget de l'histoire de l'Union européenne. Dans ce contexte, 37 % de la **facilité pour la reprise et la résilience** sont consacrés à des investissements axés sur le climat. Cet instrument est dès lors le plus important de l'UE pour la transition vers une énergie verte et il offre une occasion unique de reconstruire en mieux et d'investir dans notre avenir. Il est important de noter qu'il vient compléter les investissements prévus par le **budget de l'UE pour la période 2021-2027** dans des mesures structurelles, dans la recherche et l'innovation, y compris, pour ne donner qu'un exemple, un nouveau sous-programme « Transition vers une énergie propre » du programme LIFE doté d'un budget total de près d'un milliard d'euros sur sept ans. Il financera l'échange et le partage des meilleures pratiques au sein des États membres et entre ceux-ci, afin de renforcer les capacités et de fournir des outils pour mettre en place des cadres stratégiques et réglementaires propices.

Outre ce niveau de financement sans précédent de l'UE, la Commission entend définir le cadre stratégique nécessaire à l'échelle de l'UE, de manière cohérente dans l'ensemble des administrations publiques, qui facilitera notre transition vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. En 2020 déjà, nous avons présenté des initiatives spécifiques visant à stimuler la production d'hydrogène renouvelable¹ et d'énergies renouvelables en mer², à réduire les émissions de méthane³, à relever le niveau de rénovation des bâtiments⁴ et à rendre notre système énergétique beaucoup plus flexible [«intégration du système énergétique»⁵]. Ces plans ayant été examinés avec les États membres et avec les députés au Parlement européen, la Commission œuvre à présent à la publication de propositions législatives sur la plupart de ces questions afin de les traduire en actes. **La France exercera la présidence du Conseil au premier semestre 2022, c'est-à-dire à un moment crucial du processus de négociation, alors que nous cherchons à transformer les ambitions en actes législatifs de l'UE, de sorte que l'ensemble du continent avance dans la même direction dans la transition vers une énergie propre.**

Qu'est-ce qui est donc prévu concrètement? Comme annoncé dans son programme de travail pour 2021, la Commission poursuivra la mise en place du plan cible en matière de climat à l'horizon 2030⁶ au moyen de plusieurs propositions législatives visant à réviser la législation existante en matière d'énergie afin de parvenir à une réduction nette des émissions

de gaz à effet de serre d'au moins 55 %. Le **paquet «Ajustement à l'objectif 55»**, prévu pour juin, comprendra plus de 10 propositions législatives (allant de nouvelles règles en matière d'efficacité énergétique à un nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et à de nouvelles règles en matière de taxation de l'énergie) et les évaluations des 27 plans de relance préparés par les États membres. D'autres propositions seront encore présentées avant la fin de l'année 2021.

Du point de vue de la politique énergétique, les dossiers clés seront les suivants :

- révision de la **directive sur les énergies renouvelables** (juin 2021). L'objectif principal de la révision de la directive sur les énergies renouvelables est de répondre à notre nouvelle ambition climatique et de déterminer un nouvel objectif pour 2030, fixé actuellement à 32 % (les évaluations en cours indiquent qu'il sera nécessaire de fixer comme objectif une part de 38 % à 40 % des sources d'énergies renouvelables). Elle couvrira également d'autres éléments relatifs à l'intégration du système énergétique, à l'utilisation de l'hydrogène et aux moyens d'encourager la production d'énergies renouvelables en mer ;
- révision (refonte) de la **directive sur l'efficacité énergétique** (d'ici juin 2021). Elle se concentrera également sur le relèvement de l'objectif en matière d'économie d'énergie finale en 2030. L'objectif actuel est d'« au moins 32,5 % », la nouvelle ambition devrait se rapprocher de 36 % – 37 %. La révision de la directive sur l'efficacité énergétique soutiendra l'ambition la plus élevée en matière de climat ;
- révision ciblée de la **directive sur la performance énergétique des bâtiments** (d'ici la fin de 2021). La décarbonation du secteur du bâtiment est essentielle étant donné que les bâtiments sont responsables de 40 % de la consommation totale d'énergie et de 36 % des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie dans l'UE. Comme indiqué dans la communication sur la vague de rénovation, nous devrions viser un doublement du taux de rénovation et une plus grande durabilité du secteur du bâtiment ;
- révision du **troisième paquet «Énergie» sur le gaz** (directive 2009/73/UE et règlement 715/2009/UE) (d'ici la fin de 2021). L'objectif est de réglementer des marchés concurrentiels du gaz décarboné et d'encourager ainsi

un changement concerté, grâce à une nouvelle initiative législative sur la réduction des émissions de méthane.

En outre, des travaux législatifs sont en cours sur la révision du **règlement RTE-E**⁷. Présentée en décembre dernier, cette proposition vise à aligner nos règles en matière d'investissements structurels transfrontières sur notre ambition à long terme, qui consiste, par exemple, à arrêter de soutenir des projets gaziers ou pétroliers. Il reste à voir à quel rythme le processus de négociation interinstitutionnel avancera dans les mois à venir, mais si l'obtention du meilleur résultat possible est une question de temps, alors la présidence française jouera un rôle crucial dans la réussite de ce processus.

À elle seule, la législation en matière de politique énergétique occupera beaucoup la France pendant les six mois de sa présidence. Il y a lieu, cependant, d'envisager cette question également dans le contexte de la dynamique internationale en faveur de la décarbonation. La nouvelle administration américaine a clairement fait part de son intention de rejoindre les dirigeants de l'UE dans la lutte contre le changement climatique et est en train de montrer comment cela fonctionnera dans la pratique. J'espère, par ailleurs, que la COP 26, qui se tiendra cet automne, débouchera sur un programme international plus large. En établissant de nouvelles règles au niveau de l'UE, nous pouvons également jouer un rôle moteur dans l'approche adoptée par d'autres pays et régions dans le cadre de cet engagement.

Je veux croire que les propositions que nous publions cette année – et le soutien constant que nous recevons des États membres – permettront la poursuite et l'accélération des changements en faveur d'une économie neutre en carbone d'ici un an, de sorte que la présidence française du Conseil au cours du premier semestre de 2022 puisse laisser une empreinte profonde sur la transition vers une énergie propre en Europe. ■

⁽¹⁾https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1259

⁽²⁾https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2096

⁽³⁾https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1833

⁽⁴⁾https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1835

⁽⁵⁾https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1259

⁽⁶⁾https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1599

⁽⁷⁾https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2394



ÉCHANGER LES POINTS DE VUE

PAGE 20

FOCUS

Transition numérique, un enjeu de compétitivité et de souveraineté **par Pierre Fouquet**, Chargé de mission «transition numérique» au bureau de Bruxelles de Confrontations Europe

PAGE 22

PAROLE À...

Le Groupe La Poste, un acteur engagé de la transition numérique, **par Philippe Wahl**, Président-Directeur Général du Groupe La Poste

PAGE 24

EN DÉBAT

Digital Markets Act : un remède aux maux de l'économie numérique européenne ?,
par Henri Isaac et Jennyfer Chrétien, du think tank Renaissance Numérique

TRANSITION NUMÉRIQUE, UN ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ ET DE SOUVERAINETÉ



Par Pierre Fouquet, Chargé de mission
« transition numérique » au bureau de
Bruxelles de Confrontations Europe

TRANSITION NUMÉRIQUE

Plus que de créer une véritable rupture, la crise de la Covid-19 a accéléré l'urgence de la transition numérique que doit opérer l'économie européenne afin d'embrasser la quatrième révolution industrielle à laquelle elle fait face. Cette révolution numérique a radicalement changé notre manière de travailler, consommer, produire et de faire société. C'est un profond bouleversement, dont nous comprenons aujourd'hui qu'il n'est pas seulement technologique. La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a placé cet enjeu au cœur de son programme politique lors de son discours sur l'état de l'Union du 17 septembre 2020, au cours duquel elle a annoncé sa volonté de voir le marché unique entrer dans la décennie numérique (*Digital decade*). Agissant comme un véritable catalyseur, cette crise sanitaire met en évidence la réalité de la fracture numérique qui traverse les sociétés européennes, et la dépendance technologique des États membres vis-à-vis d'acteurs extra-européens, renforçant ainsi l'impérieuse nécessité de réviser le droit de la concurrence au sein du marché unique.

La montée en compétence comme enjeu-clef de compétitivité

Afin de naviguer à travers la crise, le numérique a été une bouée de sauvetage, tant pour les acteurs publics que privés. Toutefois, la fracture numérique se creuse et les inégalités s'aggravent entre les territoires de l'UE et au sein des États membres, en premier lieu pour les personnes les plus âgées, les plus pauvres, les moins diplômées et vivant en zone rurale⁽¹⁾, dans l'accès aux technologies, aux compétences numériques ainsi qu'à l'accès aux services publics. La maîtrise collective des outils et sa mise en œuvre opérationnelle dans l'ensemble du tissu entrepreneurial européen sont les conditions d'une croissance économique européenne juste et durable, répartie socialement et géographiquement.

(1) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397>

“Face à cette situation,
les entreprises
européennes ont
donc urgemment besoin
d’une alternative, au moins
pour leurs données
industrielles les plus
sensibles.”

CONCURRENCE INTERNATIONALE POUR LES DONNÉES

La transition numérique s’inscrit également dans une compétition internationale pour les données, dans laquelle l’UE se fait largement débordé par ses partenaires américains (GAFAM) et chinois (BATX). Face à cette situation, les entreprises européennes ont donc urgemment besoin d’une alternative, au moins pour leurs données industrielles les plus sensibles. Cette dépendance constitue un véritable enjeu de souveraineté, non seulement pour le financement de notre économie mais aussi pour les réorientations de nos activités dans le cadre de la transition environnementale. Dans un contexte de tensions géopolitiques américano-chinoises et sur fond de crise sanitaire, la France et l’Allemagne se sont résolues à reprendre le contrôle de leurs données avec le programme *Gaia-X*. Cette initiative, lancée par 22 entreprises ou instituts de recherche des deux côtés du Rhin, a vocation à créer une norme réglementaire afin d’assurer la souveraineté numérique de l’Union. Incarnation de la volonté de Bruxelles de promouvoir

ses normes auprès de ses partenaires commerciaux, ce standard doit s’intégrer dans l’approche européenne de « cadre de confiance » dans l’espace numérique.

La RÉVISION DU DROIT DE La CONCURRENCE EN EUROPE

Dans le cadre de la stratégie numérique européenne, la proposition de règlement sur les services numériques (*Digital Services Act - DSA*) et sur les marchés numériques (*Digital Markets Act - DMA*) ambitionne de limiter les excès d’un internet non régulé, en fixant les conditions d’une concurrence libre, tout en évitant la domination d’acteurs monopolistiques. Elles couvrent un ensemble de normes à destination des services numériques, dont les réseaux sociaux, les marchés et les plateformes en ligne opérant au sein du marché unique. Ces initiatives législatives, plus que jamais nécessaires, visent ainsi à offrir la possibilité à des nouveaux acteurs européens d’émerger sur un marché trop longtemps dominé par les Américains et les Chinois. ■

LE GROUPE LA POSTE, UN ACTEUR ENGAGÉ DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE



Par Philippe Wahl, Président-Directeur Général du Groupe La Poste.

Le Groupe La Poste vient d'adopter son nouveau plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous ». C'est le plan d'une entreprise qui s'adapte à son environnement, qui se donne comme premier objectif de mieux servir ses clients et de leur simplifier la vie. Une entreprise qui s'engage aussi pour la société tout entière, pour l'aider à gérer les transitions démographique, numérique, écologique et territoriale.

Acteur engagé, La Poste fait du numérique un des axes prioritaires de son développement et souhaite consolider son rôle de tiers de confiance numérique au service de tous. Ainsi, La Poste offre des solutions technologiques pour simplifier et sécuriser la vie quotidienne des particuliers ainsi que l'activité des professionnels et des entreprises tout en mettant en œuvre une charte des données qui garantit aux clients une gestion et un hébergement responsables et sécurisés de leurs données et répondre au défi de la protection des données.

Deux services symbolisent cette approche : Digiposte et l'Identité Numérique.

- D'une part, Digiposte est une « boîte aux lettres » numérique qui permet de collecter, trier et utiliser les documents numérisés, tels que bulletins de salaire, feuilles d'impôts ou relevés bancaires. En 2021, Digiposte s'appuie

sur un coffre-fort numérique qui stocke près de 250 millions de documents, hébergés dans des centres de données tous situés en France.

- D'autre part, l'Identité Numérique de La Poste, quant à elle, a été la première identité électronique française certifiée par l'ANSSI et conforme au niveau de sécurité substantiel du règlement européen eIDAS. Ce service permet actuellement de se connecter à plus de 700 services administratifs en ligne, contribuant ainsi à la dématérialisation des démarches administratives, faisant de La Poste un partenaire de la modernisation des services de l'État.

Ce positionnement stratégique, amorcé depuis plusieurs années, a été conforté par les conséquences de la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an. En effet, à l'heure où les contacts dématérialisés deviennent la norme, La Poste continue d'assurer son rôle de lien social et économique à la rencontre entre le monde numérique et le monde physique au service de la proximité humaine, valeur fondamentale du Groupe La Poste.

Que ce soit pour la livraison des masques aux TPE/PME via sa plateforme laposte.fr, la livraison de repas et de médicaments aux personnes âgées ou isolées par les facteurs, l'appui



au passage à la vente en ligne pour les commerçants de proximité, souvent en partenariat avec les collectivités locales, via le service « Ma Ville Mon Shopping », La Poste propose des services pour la société toute entière.

La Poste a également à cœur de s'engager pour une transition numérique inclusive, notamment par son action en faveur du comblement de la fracture numérique par l'autonomisation des clients face aux outils en ligne. Le programme « Garantir l'accès au numérique pour tous » permet, en s'appuyant sur le réseau des bureaux de poste, de détecter les fragilités numériques de près de 200 000 personnes par an et de proposer à celles qui en ont le plus besoin un accompagnement individualisé via des formations gratuites dispensées par des associations partenaires pour acquérir les compétences digitales essentielles.

Enfin, La Poste fait évoluer son modèle pour répondre au défi du e-commerce et du volume croissant de colis. Refonte de son organisation industrielle et logistique, nouveaux services pour les clients comme l'envoi de colis à partir de leur boîte aux lettres et retours facilités, tarifs compétitifs, modes de livraison alternatifs et écologiques, toutes ces innovations permettent à La Poste de gérer jusqu'à 4 millions de colis

par jour pendant la période des fêtes et d'être au rendez-vous des attentes des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers le commerce en ligne.

La Commission européenne a bien perçu ces évolutions sociétales et économiques majeures qui sous-tendent l'accélération de la transition numérique. Le lancement de la « Décennie numérique » doit donner à l'Union européenne les moyens d'atteindre une souveraineté fondamentale au renforcement des innovations technologiques et d'une industrie européenne dans ce domaine. La Commission a également entrepris la modernisation de son arsenal législatif et réglementaire avec des textes aussi essentiels que le Digital Services Act, le Digital Markets Act, le Data Governance Act, la révision du règlement eIDAS ou le cadre régissant les usages de l'intelligence artificielle. Ces textes sont fondamentaux pour les activités du Groupe La Poste. Nous plaçons en Europe pour des règles proportionnées qui développent la confiance, l'équité et l'interopérabilité au sein du marché intérieur tout en garantissant les droits fondamentaux des citoyens. Des textes qui protègent d'une part la concurrence et d'autre part l'activité numérique des humains. ■

DIGITAL MARKETS ACT : UN REMÈDE AUX MAUX DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EUROPÉENNE ?¹



Henri Isaac, Président du think tank Renaissance Numérique, maître de conférences à l'Université Paris Dauphine-PSL



Jennyfer Chrétien, Déléguée générale du think tank Renaissance Numérique

Présenté le 15 décembre 2020, le projet européen de législation sur les marchés numériques (*Digital Markets Act*, dite “DMA”) vise à garantir leurs ouvertures au sein de l'Union européenne (UE). Il s'agit de résoudre les problématiques de concurrence que peuvent soulever les grandes plateformes numériques, et dans une certaine mesure l'impuissance des régulateurs, en termes de moyens à leur disposition pour réguler ces acteurs. Or, ce texte soulève diverses interrogations qu'il convient d'éclairer, afin d'éviter les potentiels « effets de bord » pour l'économie et le droit au niveau européen.

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE : NOUVEAUX ENJEUX DE RÉGULATION

D'un point de vue économique, le numérique est un objet complexe à analyser et réguler, tant il est à la fois un secteur économique, avec de multiples marchés, et un vecteur de transformation des autres secteurs économiques. L'économie numérique a permis l'émergence des plateformes numériques, entre marchés et entreprises². Elle présente des défis inédits pour l'UE et les effets de réseaux sur lesquels elle repose tendent ainsi à une transformation oligopolistique des marchés concernés. Toutefois, ce phénomène de concentration n'est pas inédit en soi et existe sur nombre d'entre eux³. Ce qui est inédit, c'est la vitesse à laquelle cette concentration s'est opérée et les capacités qu'ont développées les plus grandes de ces plateformes numériques, au premier rang desquelles les GAFAM (Google, Facebook, Amazon, Apple et Microsoft). Les protocoles et normes des infrastructures technologiques qui les sous-tendent peuvent être à l'origine de problèmes concurrentiels complexes à appréhender par les régulateurs : collusion algorithmique et discrimination dans les transactions notamment. L'application du droit de la concurrence serait ainsi rendue difficile dans le champ numérique, au regard de l'asymétrie de moyens et d'information entre ces acteurs et les régulateurs. À l'heure où l'étude de volumétrie de données croissantes dans les opérations contrôlées, et l'analyse de ces marchés, prend une place toujours plus importante, cet écart rend l'analyse des marchés et donc le contrôle de la concurrence par les régulateurs, délicat. Il est, par exemple, particulièrement complexe de comprendre les impacts d'une très grande puissance de calcul sur des marchés différents. Dès lors, le temps de la procédure se trouverait

en décalage avec le temps de l'innovation et de la transformation sur ces marchés, et les remèdes proposés deviendraient anachroniques⁴. Le cas *Google Shopping* en serait l'illustration.

Dans ce contexte, la Commission européenne propose à l'UE de se doter d'un nouvel outil pour garantir l'ouverture sur ces marchés en renforçant sa capacité de contrôle. C'est l'objet de la proposition de législation sur les marchés numériques. À mi-chemin entre le droit de la concurrence et la régulation sectorielle, le DMA repose sur trois grands principes : **une régulation asymétrique** qui cible les grandes plateformes numériques qualifiées de contrôleurs d'accès ("gatekeepers"), une régulation *ex ante*, imposant aux contrôleurs d'accès un certain nombre d'obligations, et **des moyens renforcés** pour permettre à la Commission européenne d'assurer sa mission de surveillance.

Du point de vue juridique, ce projet législatif apparaît constituer une rupture à maints égards avec la construction du droit de l'UE, et pourrait, à ce titre, créer un précédent portant atteinte au principe de sécurité juridique. Du point de vue économique, les mesures proposées interrogent tant sur la robustesse de la définition des problèmes visés, que sur la compréhension des modèles d'affaires des acteurs concernés, et sur les conséquences qu'elles pourraient induire pour l'innovation au sein du marché unique européen.

UNE CONSTRUCTION INÉDITE, ENTRE RÉGULATION SECTORIELLE ET DROIT DE LA CONCURRENCE, QUI POSE LA QUESTION DE LA STABILITÉ JURIDIQUE

Par sa construction inédite, entre régulation sectorielle et droit de la concurrence, le projet de législation sur les marchés numériques interroge quant à sa légitimité et son efficacité. Présenté sur un fondement, le marché unique, c'est-à-dire le rapprochement des législations afin d'en éviter une fragmentation, le texte semble, pourtant, prétendre adresser une problématique d'une autre ►

(1) Cet article est issu de la note publiée par le think tank Renaissance Numérique le 29 mars 2021 : « *Digital Markets Act*: Contradiction ou révolution juridique? ».
(2) Renaissance Numérique, « Réguler les plateformes numériques: Pourquoi? Comment? », mai 2020, p.48.
(3) Renaissance Numérique, « Plateformes et dynamiques concurrentielles », octobre 2015, p.34
(4) Cabral, L., Haucap, J., Parker, G., Petropoulos, G., Valletti, T., and Van Alstyne, M., "The EU Digital Markets Act", Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2021, ISBN 978-92-76-29788-8, doi:10.2760/139337, JRC122910.

► nature, la concurrence, soit des comportements d'entreprises. Or, le projet de législation sur les marchés numériques offre un renversement de perspective par rapport au droit de la concurrence. À la différence de ce dernier, le régulateur ne part pas, en effet, d'une défaillance de marché, pour ensuite proposer un remède et résoudre cette défaillance. Il présuppose que la puissance de l'acteur – définie par sa taille – constitue *per se* une défaillance de marché et instaure ainsi un régime de présomption d'atteinte au fonctionnement des marchés. À ce titre, les concepts importants sur lesquels repose cette nouvelle régulation sont définis de manière assez imprécise, qu'il s'agisse des « contrôleurs d'accès » ou des « services essentiels » concernés. Des critères assez flous pour désigner les plateformes numériques et les activités visées sont déduits des remèdes généraux, ce qui induit une rupture d'égalité devant de la loi. Par ailleurs, le texte instaure des mécanismes de révision qui laissent une grande place à l'interprétation et, par conséquent, offrent peu de stabilité juridique aux acteurs. Dès lors, il convient de s'interroger sur l'impact que pourrait avoir cette nouvelle architecture du droit européen sur d'autres secteurs économiques, si cette approche était étendue au-delà du numérique.

QUELLE SÉPARATION DES POUVOIRS ET RÉPARTITION DES COMPÉTENCES. DEMAIN AU SEIN DE L'UE ?

En l'état, ce texte soulève des interrogations quant à la séparation des pouvoirs au niveau des institutions de l'UE et la possible confusion des rôles dans la chaîne juridique qui se pose lorsqu'un même organe, en l'occurrence la Commission européenne, participe de la définition de la règle, en instruit l'éventuelle violation, détermine la sanction et finalement l'adapte. Cette nouvelle régulation devrait être l'occasion de penser à une collaboration étendue entre les régulateurs européens, en tirant profit des compétences existantes. Mais l'articulation avec les autorités de concurrence nationales et la logique de réseau sont peu abordées par le texte. Il en va de même concernant les chevauchements des différents textes européens en-

tourant les services numériques. Ce texte est d'ailleurs complété par la proposition de législation sur les services numériques (*Digital Services Act*, « DSA »), qui vise, elle, à réviser les règles relatives à la responsabilité des fournisseurs de services numériques sur les contenus et produits qu'ils relaient⁵. À ce titre, présenté comme un paquet législatif commun encadrant les plateformes numériques, ce double portage pose une question d'articulation. Il repose, en effet, sur deux logiques de coordination des régulateurs différentes et n'utilise pas des mêmes définitions pour désigner souvent les mêmes acteurs.

Il convient également de relever que le champ des garanties procédurales semble particulièrement étroit au sein du projet de DMA. Or, ce n'est pas seulement une question de respect de droit de la défense d'entreprises, mais aussi des principes de respect de la propriété et de la protection des investissements qui apparaissent affaiblis. En l'état, les éléments de procédure que le DMA instaure, demeurent restreints et tendent à s'enfermer sur un dialogue bilatéral entre la Commission européenne et les « contrôleurs d'accès ». En cela, cette proposition législative s'éloigne des fondements de la régulation du marché des télécoms et du droit de la concurrence dont elle s'est inspirée et qui reposent sur un dialogue ouvert avec les parties prenantes. Dès lors, on peut s'interroger quant aux raisons pour lesquelles la Commission n'a pas repris ces procédures dans leur intégralité, en particulier en matière de règlement des différends. Cette question est d'autant plus importante que le texte promeut un principe de régulation *ex ante* et que les obligations évoquées invitent à des spécifications techniques qui nécessitent, pour être mises en œuvre, un dialogue approfondi.

UNE DIFFICULTÉ À APPRÉHENDER LES MODÈLES D'AFFAIRES DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Derrière la question de l'appréhension des modèles d'affaires, se pose un enjeu de stabilité juridique sur le marché unique numérique. Du point de vue économique, celle-ci nécessite une plus grande précision que celle qu'offre la



proposition de législation sur les marchés numériques. En effet, les remèdes envisagés par le texte conduisent, pour nombre d'entre eux, à exiger une modification du modèle d'affaires des plateformes numériques concernées: c'est notamment le cas pour les places de marché et les magasins d'applications. Concernant la publicité en ligne, si la transparence exigée par le texte sur les prix et la rémunération des éditeurs est bienvenue, dans un marché où la formation des prix et le partage de la valeur entre les intervenants du marché sont complexes, il est à craindre que cela ne suffise pour développer la concurrence sur ce marché. À ce titre, il conviendrait de faire avancer la réflexion sur les modes de régulation en temps réel. Si l'on considère que les marchés publicitaires, fonctionnant en temps réel, sont des places de marché, alors une régulation de type «supervision financière» est envisageable, avec une séparation des activités des différents maillons de la chaîne de valeur. Par ailleurs, la régulation, en se fondant sur des logiques de seuils est, porteuse de plusieurs risques sur les dynamiques des start-up européennes qu'il convient également d'anticiper. Le risque que des opérations, à l'instar de certaines acquisitions, soient bloquées par la Commission européenne n'est pas nul, ce qui constituerait pour les start-up qui souhaitent être rachetées une perte d'opportunité. En cela, instaurer un

principe de réglementation *ex ante* nécessite un dialogue particulièrement ouvert avec les parties prenantes.

Par sa construction inédite, entre régulation sectorielle et droit de la concurrence, le projet de législation sur les marchés numériques interroge quant à sa légitimité et son efficacité. Tel qu'actuellement rédigé, avant son passage au Parlement européen, le texte, dans sa logique d'application, suscite beaucoup de questionnements. Sa logique veut que les «contrôleurs d'accès» s'auto-déclarent et, par eux-mêmes, mettent en œuvre les obligations contenues dans le texte sous le contrôle de la Commission européenne et de sa nouvelle unité spécifique prévue dans le texte. Quelle sera l'efficacité d'une telle procédure? Le texte parviendra-t-il à atteindre son objectif de développer la concurrence sur ces marchés? Permettra-t-il de voir se développer des plateformes numériques européennes puissantes et aptes à rivaliser avec leurs concurrentes chinoises et américaines? Dans un contexte où l'innovation est rapide et permanente, que fera la Commission européenne face à de nouveaux types de plateformes qui ne seraient pas couverts par le périmètre du DMA? ■

(5) Commission européenne, "Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché intérieur des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE", 15 décembre 2020.



DÉCRYPTER LES ENJEUX

PAGE 30

DÉCRYPTAGE

Les mutations du secteur
énergétique européen, *par Christophe Béguinet*,
Conseiller « Énergie » Confrontations Europe

PAGE 32

ANALYSE

Hydrogène : pour quoi faire et pourquoi faire ?,
par Stéphane Sarrade, Directeur des programmes Énergie,
Bertrand Charmaison, Directeur de l'Institut de technico-
économie des systèmes énergétiques, et *Maxence Cordiez*,
Responsable des affaires publiques européennes,
du CEA

PAGE 36

REGARDS CROISÉS

Jean-Pierre Clamadieu - Engie; *Eric Scotto* -
Akvo Energy; *Christian Cabrol* - Total Germany

PAGE 42

LE POINT SUR...

La finance durable, *par Thomas Dorget*,
Délégué général de Confrontations Europe

PAGE 44

CONVERSATION

Échanges avec *Sylvie Goulard*, Sous-gouverneure
de la Banque de France, *par Edouard-François*
de Lencquesaing, Trésorier et Conseiller Finance
de Confrontations Europe

PAGE 47

DÉCODAGE

Relégitimer les politiques économiques européennes,
par Olivier Marty, enseignant sur les questions européennes
à Sciences Po et l'ENS-Ulm

LES MUTATIONS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE EUROPÉEN



Christophe Béguinet,
Conseiller « Énergie » Confrontations Europe

L'Europe s'est engagée comme aucune autre zone géographique sur la planète dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, nous célébrons les 5 ans de l'Accord de Paris [22 avril 2016], date fondatrice en un lieu symbolique qui marque tout particulièrement l'engagement des pays européens dans la transition énergétique. Mais cet événement très particulier a précédé de quelques semaines seulement le référendum qui a conduit au Brexit, dont la mise en application s'est accompagnée de la crise sans précédent de la Covid-19. Convenons que les astres ne sont pas vraiment alignés pour réussir sereinement la transition vers la neutralité carbone. La préservation du climat s'impose donc à un moment où les préoccupations de court-terme deviennent prioritaires au regard de la crise sanitaire, qui a d'ailleurs impacté directement le secteur énergétique en 2020.

DES IMPACTS DIRECTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Si l'on observe la consommation d'énergie en Europe sur l'année 2020, on constate une baisse de presque 5% à un moment où les entreprises du secteur sont déjà fragilisées par des besoins en investissements très importants. Que l'on considère les pétroliers qui se sont tous engagés dans une mutation profonde pour entrer dans les secteurs de l'électricité et de l'hydrogène, les électriciens qui doivent engager une transition vers les énergies renouvelables de façon concomitante à une forte évolution des réseaux et, enfin, les gaziers qui sont en opération « survie » avec comme planche de salut, le biogaz.

Du côté politique, la Commission européenne s'est engagée dans l'ambition « Fit for 55 » qui doit préciser, sinon renforcer, les ambitions politiques européennes pour le climat.

En quelques mots, l'année 2021 pour les entreprises européennes de l'énergie sera une année sous contraintes financières avec des recettes en baisse, des investissements toujours plus importants et des trajectoires réglementaires encore plus exigeantes.

"L'EUROPE ne POURRA GÂCHER LES ACTIFS DONT ELLE DISPOSE AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION DU SECTEUR"

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ EN EUROPE ?

Nous sommes clairement du côté d'une neutralité carbone dans les meilleurs délais tant le réchauffement climatique s'accélère, mais nous souhaitons garder le pragmatisme qui fait partie des valeurs fondamentales de Confrontations Europe. En ce sens, l'atteinte d'une neutralité carbone à 2050 nous contraint à sécuriser des moyens pilotables pour assurer l'équilibre du système électrique en permanence. Cela passera par des moyens de production décarbonés, des moyens de stockage ou bien des flexibilités. Le premier existe avec les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage ou la production nucléaire. Le second devra passer par une rupture technologique apte à réduire l'impact environnemental des batteries actuelles. Le troisième ne nous semble pas être à l'échelle des besoins.

De ce point de vue, l'Agence Internationale de l'Énergie nous précise dans son scénario STEPS (à politiques publiques constantes) un panorama énergétique pour 2040 qui sera encore pour moitié en énergie carbonée sur la demande en énergie primaire (presque trois-quarts en 2019) et pour un quart sur le mix de production de l'électricité (presque la moitié en 2019).

On peut donc simplement constater que le scénario de l'AIE (scénario réputé très robuste) nous projette en 2040 à bonne distance de la neutralité carbone pour 2050.

Face à ce constat, l'Europe ne peut se priver de tout ce qui va concourir à réduire massivement nos émissions de CO₂ issues du secteur énergétique. Les technologies d'hier comme l'hydroélectricité et le nucléaire vont devoir s'ajouter aux solutions émergentes que sont le photovoltaïque, l'éolien et demain l'hydrogène. Plus encore, l'Europe face à un tel défi ne pourra gâcher les actifs dont elle dispose au service de la décarbonation du secteur. Les investissements vont être nécessairement colossaux et les décisions prises par la Belgique ou par la France avec Fessenheim, de se priver de moyens de production inspectés et validés par les autorités de sûreté nucléaire indépendantes sont totalement contreproductives et nous éloignent de l'objectif de la neutralité carbone.

L'Europe a une feuille de route finalement assez simple à formuler :

- Convertir les usages des énergies carbonées par des énergies renouvelables en priorité
- Préserver un socle de production d'électricité pilotable pour garantir l'approvisionnement
- Investir plus encore les champs de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Mais, sans aucun doute, difficile à engager avec l'exemple récent du débat sur la taxonomie «verte» qui laisse une porte entrouverte à la production nucléaire compte tenu de l'analyse du Centre de Recherche de la Commission européenne qui donne une légitimité à la place du nucléaire dans la taxonomie «verte». Et, en parallèle, la validation de certains moyens de production d'électricité à partir de gaz renouvelable. L'histoire n'est pas encore écrite. ■

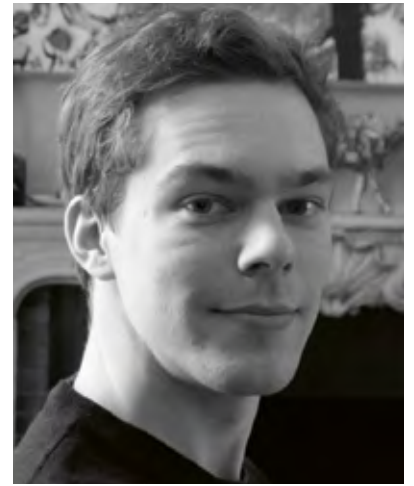
HYDROGÈNE : POUR QUOI FAIRE ET POURQUOI FAIRE ?



Stéphane Sarrade, CEA,
Directeur des programmes
Énergie



Bertrand Charmaison, CEA,
Directeur de l'Institut de
technico-économie
des systèmes énergétiques



Maxence Cordiez, CEA,
Responsable des affaires
publiques européennes

Ces derniers mois ont vu naître un fort engouement pour l'hydrogène partout dans le monde... ou plutôt devrait-on dire « renaître » car ce n'est pas la première fois dans l'histoire que l'hydrogène suscite un tel intérêt. **Cette molécule avait déjà été identifiée comme un potentiel substituant à certains carburants**, notamment au moment des chocs pétroliers, puis dans le milieu des années 90 suite à la prise de conscience du réchauffement climatique¹. Cependant, les contraintes et surcoûts liés à la production massive d'hydrogène, à son transport et son utilisation ont jusqu'à présent eu le dessus et ces technologies sont essentiellement restées au stade de la R&D.

La situation actuelle est sensiblement différente. Par le passé, le principal intérêt que pouvait susciter **l'hydrogène était de remplacer certains usages de combustibles fossiles** si ceux-ci venaient à manquer, ce qui n'a jamais été le cas de façon durable jusqu'à présent. Aujourd'hui, l'état des réserves fossiles – et notamment pétrolières – est bien mieux connu et les perspectives ont de quoi préoccuper^{2,3}.

L'urgence climatique est venue s'ajouter à ce tableau : l'humanité doit atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce que les écosystèmes et certaines technologies (non encore déployées...) peuvent absorber dans

la 2^e moitié du siècle pour avoir une probabilité correcte de ne pas dépasser 2°C de réchauffement. **Cela implique de disposer de combustibles dont le bilan carbone sur le cycle de vie doit être le plus faible possible.**

Parallèlement, les progrès réalisés en termes de technologies de production électrique bas-carbone (hydraulique, nucléaire, éolien, solaire photovoltaïque...) permettent pour la première fois d'envisager un avenir dans lequel des quantités non négligeables d'hydrogène bas-carbone pourraient être produites par électrolyse. La convergence des enjeux et de la technique semble donc dessiner les contours d'une fenêtre d'opportunité, qui n'est pour autant pas encore percée et dont la dimension reste à déterminer.

HYDROGÈNE. OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

L'hydrogène - ou plutôt devrait-on dire le dihydrogène - est une molécule formée de deux atomes d'hydrogène. Si elle peut être utilisée comme combustible directement dans un moteur ou une turbine, ou pour produire de l'électricité dans une pile à combustible, elle est principalement employée aujourd'hui pour ses propriétés réductrices en chimie. Elle sert ainsi à désulfurer les carburants pétroliers et à produire l'ammoniac à la base des engrais azotés.

Contrairement au « gaz naturel » (fossile), l'hydrogène n'est pas directement extrait de l'environnement, il faut le produire. Et c'est là que le bât blesse : à leur cours actuel et à celui des quotas d'émission de CO₂, les combustibles fossiles restent économiquement compétitifs. La quasi-totalité de l'hydrogène consommé dans le monde est donc produite par les procédés de vaporéformage de méthane, d'oxydation d'hydrocarbures et de gazéification de charbon, fortement émetteurs de CO₂.

Dès lors, **un double enjeu se dessine**. Tout d'abord, la production d'hydrogène actuelle doit être la plus décarbonée possible - c'est-à-dire rejeter peu de gaz à effet de serre lors de sa synthèse. Ensuite, la production d'hydrogène et d'électro-carburants de synthèse devra croître pour permettre la décarbonation

de secteurs difficilement électrifiables directement, notamment certaines industries et segments de mobilité lourde (fret maritime, avions, poids lourds...).

PRODUIRE DE L'HYDROGÈNE BAS-CARBONE

Deux grandes voies sont envisageables pour produire de l'hydrogène bas-carbone :

une production électrolytique à partir d'eau et d'électricité bas-carbone, ou des procédés fossiles équipés de dispositifs de capture et stockage de carbone. Dans ce dernier cas, il faut cependant garder à l'esprit que si cela répond à l'enjeu climatique, ça ne répond pas au problème d'épuisement des ressources fossiles...

La production par électrolyse suppose de disposer d'un accès suffisant à l'eau (produire 1 kg d'hydrogène nécessitant 10 kg d'eau), et d'électricité bas-carbone... de beaucoup d'électricité bas-carbone. À titre d'exemple, la France consomme à l'heure actuelle un peu moins d'un million de tonnes d'hydrogène (à 95 % d'origine fossile) chaque année. Produire cet hydrogène par électrolyse, en considérant un rendement de 50-60% sur les étapes de production, stockage et transport, demanderait entre 5 et 6 réacteurs nucléaires EPR ou environ 10 000 éoliennes de 3 MW. Et il ne s'agit que de l'hydrogène consommé actuellement.

L'ampleur de ces besoins électriques amène quelques conclusions assez directes. En premier lieu, **développer une industrie de l'hydrogène doit aller de pair avec une augmentation massive des capacités de production électrique bas-carbone.**

Du fait des pertes énergétiques, synthétiser de l'hydrogène par électrolyse ne fait sens, du seul point de vue des objectifs climatiques, que dans les pays dont le bouquet électrique est déjà largement décarboné (Norvège, Suède, France, Suisse...). Pour les autres, la priorité est de décarboner leurs bouquets. En effet, les capacités électrogènes sont appelées par ordre de coûts variables croissants. Les capacités bas-carbone produisent au maximum de leurs possibilités, puis les centrales à combustibles fossiles comblent l'écart avec la demande. Ainsi, que l'on flèche ou non l'électricité bas-carbone vers de nouveaux usages ne change ►

- pas la sur-sollicitation des dernières capacités électriques (fossiles) appelées sur le réseau pour répondre à cette demande accrue.

DE LA NÉCESSITÉ DE METTRE À JOUR LE SYSTÈME GARANTISSANT L'ORIGINE DE L'ÉLECTRICITÉ

Pour garantir le caractère bas-carbone de l'hydrogène produit par électrolyse, **il va être indispensable de pouvoir tracer l'origine de l'électricité**. Le système de garantie d'origine, développé pour permettre aux consommateurs de pouvoir avoir un lien « contractuel » avec des producteurs d'énergie renouvelable semble au premier abord pertinent pour faire ce lien et permettre à des électrolyseurs d'être raccordés sur le réseau de transport d'électricité.

Cependant, le fonctionnement de ce système peut être dévié. On pourrait ainsi produire de l'hydrogène par électrolyse sur des réseaux d'électricité fortement carbonés, et le « verdir » en achetant des garanties d'origine provenant d'installations situées sur d'autres réseaux en Europe.

Il serait contreproductif de produire de l'hydrogène en base dans des pays dont l'électricité est fortement carbonée, tout en l'étiquetant bas-carbone ou renouvelable. La production de cet hydrogène par électrolyse pourrait en effet induire des émissions de CO₂ supérieures à celles du procédé de vaporéformage de gaz naturel.

Il faut également éviter que sur un même réseau, les garanties d'origine émises à des instants où le mix de production électrique est peu carboné puissent permettre de « verdir » la production d'hydrogène à des moments où il ne l'est pas. À défaut, on pourrait produire de l'hydrogène « vert » la nuit, sur la base de garanties d'origine émises par des installations solaires !

Pour la production d'hydrogène bas-carbone, les garanties d'origine utilisables devraient donc voir leur validité limitée à l'heure pendant laquelle elles ont été émises, les échanges internationaux de garanties devraient être limités aux échanges physiques d'électricité et ce système devrait être étendu à toutes les énergies bas-carbone.

LES USAGES DE L'HYDROGÈNE BAS-CARBONE

Les besoins colossaux d'électricité bas-carbone que suscitera la production d'hydrogène amèneront à une autre conclusion. **Les usages de l'hydrogène doivent être promus de façon stratégique, en priorité dans les secteurs ne disposant pas d'alternative**. L'hydrogène qui serait consommé dans la mobilité légère, laquelle peut être électrifiée par batteries, ne sera pas disponible pour décarboner la mobilité lourde qui ne dispose pas d'une telle option.

Pour cette même raison, l'hydrogène doit être employé de manière limitée pour produire de l'électricité. Outre le fait que le rendement total de la chaîne de production de l'électricité, puis de l'hydrogène pour revenir à l'électricité, soit faible, cela entrerait en compétition avec les usages pour lesquels il n'existe pas d'alternative de décarbonation. Ainsi, la production d'hydrogène peut contribuer à la stabilisation des réseaux électriques en absorbant des surplus de production d'électricité bas-carbone, mais pas en compensant des déficits à d'autres moments, ou alors au détriment de la décarbonation d'autres secteurs... Ces déficits doivent donc autant que possible être gérés différemment (capacités électrogènes bas-carbone pilotables, pilotage de la demande, etc.).

L'UNION EUROPÉENNE SE DOIT DE RESTER VIGILANTE FACE AUX PERSPECTIVES D'IMPORTATIONS DE MASSE DE L'HYDROGÈNE

L'hydrogène et les électro-carburants liquides et gazeux qu'il permet de synthétiser seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone. Cela ne doit cependant pas nous conduire à les parer d'avantages qu'ils n'ont pas : pour des raisons physiques liées aux changements de vecteurs énergétiques (pertes et infrastructures), la production de ces carburants restera chère par rapport au coût actuel des combustibles fossiles. Elle sera également limitée par les capacités de production d'électricité bas-carbone disponibles. Ces contraintes

doivent être anticipées et les projections de demande d'hydrogène doivent en tenir compte.

Évacuer ce problème en comptant sur d'hypothétiques importations massives depuis des pays qui, contrairement à l'UE, réussiraient à produire davantage d'hydrogène que leur demande serait une erreur. Elle exposerait l'Union à un approvisionnement énergétique futur fragilisé, et risquerait de lui faire manquer ses objectifs climatiques.

En outre, au-delà des questions physiques liées à la production, l'hydrogène importé verra son coût affecté par l'étape de transport. L'hydrogène est un gaz plus difficile à convoyer que le gaz naturel et que les combustibles liquides. La phase de transport aura également une empreinte environnementale (consommation énergétique et de matières pour les infrastructures, etc.) qui doit être analysée par des analyses de cycle de vie prenant en compte l'ensemble du système « de la mine à la tombe ».

Enfin, une telle stratégie soulève des questions en termes d'indépendance.

L'ÉMERGENCE D'UNE FILIÈRE HYDROGÈNE RECOUVRE AUSSI DES ENJEUX INDUSTRIELS

Trois voies principales permettent de produire de l'hydrogène par électrolyse (par ordre de maturité décroissante) : électrolyse alcaline, membranes échangeuses de protons et électrolyse haute température. Ces trois technologies présentent des avantages et inconvénients qui les rendent plus ou moins adaptées à certains usages. Le CEA a par exemple beaucoup travaillé sur l'électrolyse haute température qui présente de meilleurs rendements que les autres technologies et est particulièrement adaptée à la valorisation de chaleur fatale, avec la contrepartie d'une durée de vie moindre des modules d'électrolyse.

Dans tous les cas, le marché balbutiant reste à construire et à saisir. **Il est essentiel pour l'Union européenne de ne pas passer à côté et d'être à la pointe de ces technologies, en disposant des compétences, de la propriété intellectuelle et de chaînes de fabrication des équipements.** L'échec que nous avons connu avec l'industrie des panneaux photovoltaïques (principalement localisée hors UE) doit nous

servir de leçon et de rappel afin de ne pas commettre les mêmes erreurs.

Sur une technologie aussi sensible pour la souveraineté européenne, la sécurité énergétique et les ambitions climatiques, **l'Union européenne doit disposer de ses propres chaînes de valeur industrielles.** Celles-ci permettront à la fois de répondre à notre demande domestique mais aussi de renforcer notre balance commerciale dans un monde qui se décarbonera, et de maintenir ainsi l'autonomie stratégique de l'Union et sa position sur la scène internationale.

EN CONCLUSION...

L'hydrogène est une molécule qui sera nécessaire pour atteindre la neutralité carbone et amortir les chocs que causera l'épuisement des combustibles fossiles. Les précédents engouements non suivis d'effets doivent cependant nous alerter et nous rappeler les limites, contraintes et difficultés sous-tendues par l'hydrogène. Si celles-ci ne sont pas correctement anticipées et traitées par une stratégie pragmatique – notamment par la reconnaissance sincère du rôle de l'hydrogène bas-carbone dans la taxonomie – le marché de l'hydrogène ne décollera pas, ou il décollera sans l'Europe.

Sur un sujet aussi complexe que l'hydrogène, **l'Union européenne et les États membres doivent adopter une vision holistique englobant les réalités physiques, les enjeux économiques, industriels et d'indépendance énergétique** depuis la production jusqu'à la consommation en passant par le transport de l'hydrogène. Le sujet doit être traité dans sa complexité afin de maximiser le rôle que l'hydrogène pourra jouer dans l'atteinte des objectifs climatiques du continent, mais également dans sa sécurité énergétique et son autonomie stratégique, via des chaînes de valeur localisées en Europe. ■

⁽¹⁾ IEA, « The Future of Hydrogen », 2019, page 19

⁽²⁾ The Shift Project, « L'Union européenne risque de subir des contraintes fortes sur les approvisionnements pétroliers d'ici à 2030 », 06/2020

⁽³⁾ T. Paraskova, « Oil Major Total Sees 10 Million Bpd Supply Gap In 2025 », Oil Price, 10/02/2021

⁽⁴⁾ IEA, « The Future of Hydrogen », 2019, page 53

LES ENTREPRISES ATTENDENT DE L'UE DES RÈGLES CLAIRES

Par Jean-Pierre Clamadieu,
Président du conseil d'administration d'ENGIE



Pour décarboner l'économie européenne, les entreprises attendent de l'UE des objectifs clairs, des règles du jeu efficaces et stables et le recours pragmatique à toutes les solutions disponibles.

Depuis la CECA en 1951, la politique énergétique est indissociable du projet européen et elle en épouse l'histoire. Et pourtant, il faut attendre le Traité de Lisbonne en 2007 pour qu'enfin l'énergie trouve sa place dans le corpus juridique de l'UE, à travers l'article 194 TFUE qui organise la répartition des compétences entre l'Union et les États membres.

Aujourd'hui, la politique énergétique européenne se lit d'abord à travers le prisme de la priorité climatique. Depuis le « Paquet 2020 », arrêté en 2008 sous Présidence française, l'ambition de décarbonation de l'économie européenne est le principal objectif de sa politique énergétique, la production d'énergie pesant à elle seule 75 % des émissions de GES de l'UE. **L'ambition de réduire d'au moins 55 % ces émissions d'ici à 2030 et de parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050 est aujourd'hui acceptée par tous.** Et c'est dans les prochains mois, avec les paquets « Fit for 55 % » et « Gaz décarbonés », que les astres doivent s'aligner pour atteindre cet objectif.

Comme un clin d'œil de l'histoire, la France sera de nouveau aux manettes, au 1^{er} semestre 2022, pour le permettre.

En tant que chef d'entreprise, énergéticien et citoyen européen, je souhaite ardemment son succès. Cette ambition doit s'inscrire dans une dynamique la plus large possible :

- **Il n'y aura pas de décarbonation de l'économie européenne sans les entreprises :** qu'elles soient productrices ou consommatrices d'énergie, elles sont un acteur essentiel de la transition énergétique et sont donc en attente du cadre qui leur permettra de participer pleinement à ce projet.

- **Elles souhaitent disposer d'objectifs chiffrés clairs** s'agissant du déploiement des énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, ou de nouvelles solutions telles que l'hydrogène.

- **Elles appellent à une politique de prix du carbone** permettant à la fois de renchérir le coût de la tonne de CO₂ émise sans les affaiblir face à leurs concurrents internationaux. La révision du système ETS et la création d'un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières doivent permettre d'atteindre progressivement un prix de 150 €/tCO₂ en 2040 qui paraît nécessaire pour réaliser nos objectifs 2050.



- **Les entreprises ont besoin de marchés efficaces.** Le développement des énergies renouvelables a eu pour effet d'en décupler la compétitivité, mais leur coût marginal nul et les tarifs de soutien dont elles bénéficient ont perturbé les marchés de l'énergie. Les effets de la croissance des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen doivent être mieux anticipés, et les concepts de marché de nouveaux vecteurs tels que l'hydrogène doivent être pensés par anticipation et de manière rationnelle.

- **La transition énergétique fera appel à des investissements colossaux** – selon la Commission, passer de l'objectif de réduction des GES de 40% à 55% entraîne un besoin d'investissements supplémentaires dans le secteur de l'énergie de 350 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030. **Les plans de relance, indispensables, n'y suffiront pas. Les entreprises doivent pouvoir s'appuyer sur une mobilisation des ressources de la finance durable pour les accompagner dans cet effort dans une approche qui soit inclusive et non punitive.** La taxonomie, malgré les efforts de ces derniers mois, reste trop binaire et refuse le concept de transition, ce qui en limitera l'efficacité pour flécher les investissements vers des projets pourtant indispensables.

- **Le bouquet européen parfait n'existe pas, et le succès passe par la prise en compte de la diversité énergétique des États membres:** parvenir à des compromis à 27 est une gageure, mais c'est l'exploit réalisé chaque jour

par l'UE. Il ne faut pas chercher à plaquer un modèle énergétique national à l'échelle de l'UE mais combiner de manière optimale toutes les solutions disponibles pour atteindre les objectifs de décarbonation à des coûts acceptables et sans mettre en péril la sécurité d'approvisionnement. C'est cette «intégration sectorielle» de l'énergie, prenant en compte les spécificités de chaque pays, et le meilleur de chaque solution, qui doit être promue.

- **La décarbonation de l'économie européenne et son corollaire, la transition énergétique, doivent être des démarches inclusives, perçues comme équitables et créant des dynamiques de rassemblement.** Ce constat vaut pour les États membres. Il vaut également pour les citoyens, qui ne doivent pas vivre cette transformation comme une stigmatisation. **C'est la condition pour une adhésion volontaire à la lutte contre le changement climatique, mais c'est aussi l'occasion de renouveler l'attractivité du projet européen,** tant les deux sujets se confondent désormais dans l'esprit de nos concitoyens.

C'est cette ligne de crête, ardue mais stimulante, que la Présidence française devra emprunter, avec le soutien du Parlement, et sur la base de propositions judicieuses de la Commission. Nul doute qu'elle aura aussi à cœur d'injecter dans ce programme une dimension de stratégie industrielle, sans laquelle l'UE ne pourra faire du Pacte vert européen la base d'une politique de croissance et de création de richesse et d'emplois. ■

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE

Par Eric Scotto,
Président d'AKUO ENERGY



Akuo a été fondé sur une vision résolument optimiste de notre capacité, en tant que société, à opérer le changement nécessaire pour construire un avenir plus juste et inclusif, en prenant notre part dans la transition énergétique. Cela étant, force est de constater que les résultats se font attendre.

En France, nous avons déjà accumulé beaucoup de retard sur la Programmation annuelle de l'énergie – très ambitieuse, et je le salue – adoptée en 2020. Pour le combler, il faudrait multiplier par quatre la puissance raccordée annuellement sur la période 2021-2023, nous en sommes loin !

Les efforts portés par les gouvernements, par les citoyens, ou par les industriels comme Akuo, peuvent être accentués via deux leviers : la diversification des technologies renouvelables et la mobilisation de la finance verte.

DIVERSIFIER LES ESPACES DE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des solutions pour répondre à l'enjeu premier des renouvelables, l'accès au foncier, existent. Et elles sont européennes : en plus de faciliter l'accès aux renouvelables, ce sont des

formidables leviers pour le dynamisme du tissu industriel européen.

Sur l'eau – Le solaire flottant se déploie sur des plans d'eau artificiels. Nous valorisons les espaces délaissés, et transformons ce qui est souvent un coût pour la collectivité (entretien, sécurisation) en une ressource grâce aux énergies renouvelables. En France, le gisement est énorme, 10 GW, soit la moitié de l'ambition solaire de la PPE, pourrait être développée dans les années à venir.

Sur les toits – Les tuiles solaires permettent la mutualisation des usages des espaces, puisque la toiture devient elle-même centrale solaire. La performance et la qualité esthétique de cette technologie lui assurent un fort potentiel dans des milieux urbains, qui permettrait d'optimiser l'usage du bâti, et d'accroître la production électrique renouvelable, tout en la rapprochant des zones de consommation.

Sur (et au service) des terres agricoles – L'agrivoltaïsme, dont les procédés sont en constante innovation, valorise les synergies entre les transitions électriques et agricoles, les deux clefs de voute du développement économique et durable. Par leur double nature, ces projets représentent un gain important en ce qu'ils permettent d'installer ou de pérenniser,



“La finance
EST LE NERF
DE LA GUERRE
POUR
L’ÉMERGENCE
DE NOUVEAUX
PROJETS.”

selon les situations, des activités agricoles cruciales pour l’économie locale.

Pour leur rôle dans la transition énergétique, et pour les services additionnels rendus aux citoyens et territoires, il est absolument urgent que ces technologies soient soutenues par les pouvoirs publics ! Ce sont eux qui ont la capacité de créer la profondeur de marché nécessaire à leur déploiement à grande échelle. Les guidelines pour les aides d’État, actuellement en préparation par la Commission européenne, sont un élément de réponse essentiel à leur déploiement plein et entier dans les 27 États Membres.

POUR UNE TAXONOMIE RÉELLEMENT VERTE

Indiscutablement, la finance est le nerf de la guerre pour l’émergence de nouveaux projets. Depuis 15 ans, Akuo a mis en place ses propres outils pour instaurer la « finance verte » dans un monde de la finance et de la banque encore très peu sensible à ces nouveaux modèles. La taxonomie verte actuellement portée par la Commission européenne est une excellente nouvelle pour ce changement de paradigme : elle définira les critères permettant de

qualifier les « investissements verts » selon six objectifs : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection de l’eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets, prévention et réduction de la pollution, protection des écosystèmes sains.

Alors que la copie originale de la Commission européenne semblait prendre une position résolument progressiste, il semble que le lobby nucléaire et gazier ait eu raison de cette ambition.

Les nouveaux critères, parus dans la presse le 22 mars dernier, revoient les ambitions à la baisse. Manquer d’exigence revient inéluctablement à s’engager vers un mécanisme incomplet, servant la communication plus que l’impact réel. Nous n’avons pas encore tourné la page du « greenwashing ».

Je souhaite que les eurodéputés puissent s’emparer du sujet lors du débat prévu fin avril au Parlement européen et donner aux générations des instruments qui permettent réellement la construction d’un monde nouveau. ■

VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

Par Christian Cabrol,
CEO de TOTAL GERMANY



En février 2015, Jean-Claude Juncker lançait la construction de l'Union de l'Énergie. Six ans plus tard, l'édifice a pris forme et doit désormais répondre à un programme plus ambitieux encore, celui du « Green Deal » et de l'objectif de neutralité climatique en 2050. Total, en tant que géant de l'énergie, est une composante vitale de ce projet et sera un acteur clé de la transition énergétique. Fort de ses 100 000 salariés, de son implantation mondiale et de son expertise multisectorielle, la compagnie dispose de tous les atouts pour se positionner comme leader de l'énergie de demain.

« GETTING TO NET ZERO »

La période 2020-2030 sera la décennie de la transformation de Total en une compagnie multi-énergies. Le groupe projette de faire évoluer son mix énergétique à horizon 2030 : 50 % de gaz et gaz verts, 35 % de pétrole et biocarburants liquides, 15 % d'électricité en majorité renouvelable, faisant ainsi diminuer de plus de 20 % l'intensité carbone des produits utilisés par nos clients par rapport à 2015.

Total s'est doté depuis mai 2020 d'un programme ambitieux et stratégique pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, au travers

de plusieurs objectifs, dont un engagement de neutralité carbone en Europe pour l'ensemble de notre production et de nos produits énergétiques utilisés par nos clients en 2050 ou avant.

METTRE EN ŒUVRE L'AMBITION DU GROUPE

Ces engagements signifient notamment investir dans l'éolien et le solaire afin de devenir un des cinq premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable, tout en se déployant sur la chaîne de valeur de l'électricité, de la production au client final en passant par le stockage et le trading. Total a pour ambition de développer son portefeuille d'activités dans l'électricité d'origine renouvelable avec un objectif de 35 GW de capacité installée d'ici 2025 et représentant 15 % à 20 % de nos ventes à l'horizon 2040.

Ce développement de l'électricité renouvelable doit être soutenu par des gains continus de compétitivité et des réglementations telle l'instauration d'un prix du carbone croissant, supportée par Total.

La compagnie promeut une approche responsable sur les énergies fossiles en privilégiant les projets les plus efficaces en termes



d'émissions de GES. Le gaz naturel s'affiche comme une des solutions économiquement accessible pour aider les pays à atteindre leurs objectifs climatiques. Remplacer le charbon par du gaz naturel dans les centrales électriques permettrait de réduire de 10% les émissions mondiales de CO₂. Les technologies liées au CCS permettront à terme de décarboner davantage. En plus de son rôle dans la transition énergétique, le gaz permet également de stocker l'électricité afin de palier à l'intermittence des énergies renouvelables en attendant ultérieurement le développement du stockage par batterie dans lequel Total est également actif. Le développement du gaz naturel s'accompagne de l'incorporation dans le réseau existant d'une part croissante de gaz vert – biogaz ou hydrogène – afin de diminuer les émissions et de participer à la décarbonation de certains procédés industriels. Total a pour ambition de devenir un leader dans la production massive d'hydrogène propre.

Acteur historique de la mobilité, la compagnie propose d'accompagner ses clients avec diverses solutions s'adaptant à leurs besoins. Les biocarburants représenteront environ 15% du portefeuille des ventes en 2030 et 25% en 2050. Nous sommes engagés dans de nombreuses initiatives de production et de commercialisation de biocarburants aériens durables, à ce titre, une Business Unit «Renewable fuels»

sera créée en mai 2021. L'UE s'est donnée pour objectif d'avoir au moins 30 millions de véhicules zéro-émission d'ici 2030. Total a à cœur d'être autant reconnu dans la mobilité électrique demain, que dans la distribution de carburants aujourd'hui. La compagnie s'engage dans la fabrication de batteries avec sa filiale Saft et a pour objectif d'opérer 150 000 points de recharge en Europe d'ici 2025. En Allemagne, Total participe à des projets liés à l'hydrogène depuis 2002 et poursuit le déploiement des stations H₂ dans le cadre de la joint-venture «H₂ Mobility Germany».

UNE ENTREPRISE RÉSOLUMENT EUROPÉENNE

S'inscrivant dans la démarche engagée par l'Union européenne vers un système énergétique plus durable, les engagements pris par Total dans tous les secteurs permettent à la compagnie de se positionner comme une alliée majeure dans la poursuite des objectifs du «Green Deal». ■

LA FINANCE DURABLE



Thomas Dorget,
Délégué général
de Confrontations Europe

La finance comme bien commun : autonomie stratégique raisonnée

La finance est au carrefour de la construction d'une autonomie stratégique européenne. Elle constitue un outil essentiel pour soutenir le développement des filières industrielles stratégiques de l'UE (santé, infrastructures énergétiques ou de télécommunication...), un aspect d'autant plus impérieux dans le contexte pandémique et le choc économique qu'il entraîne.

Cette construction d'une autonomie stratégique européenne se construit au travers des entreprises, et c'est par l'articulation entre le secteur financier et les entreprises, en priorité les PME, que s'incarne l'idée d'une finance comme bien commun. L'autonomie stratégique de l'UE se conçoit toutefois dans une multiplication des interactions entre le marché unique et pays tiers et un équilibre avec le développement économique des partenaires de l'UE, notamment en Afrique et en Asie. Ainsi, l'objectif de promotion d'une finance comme bien commun n'est pas de favoriser la relocalisation forcée des filières industrielles européennes, mais d'identifier les conditions de production efficace pour certains biens clés, au sein des frontières de l'UE, et d'organiser la diversification

de son approvisionnement pour le reste de son économie, afin de promouvoir une croissance durable dans les pays en développement.

Afin de poursuivre cet objectif, il convient de renforcer la souveraineté du secteur financier européen, encore largement dépendant des acteurs anglo-saxons, dans les domaines de l'intermédiation financière, des infrastructures de marché ou de la notation des actifs financiers. Cette quête de souveraineté constitue pour l'UE, une occasion de mutualiser la défense de ses intérêts sectoriels au sein des centres de décision internationaux (IOSCO¹, IASB²...) dans lesquels les Anglo-saxons investissent massivement, notamment dans le contexte post-Brexit.

La création de valeur des entreprises et l'investissement de long terme

L'investissement de long terme est au cœur des travaux historiques de Confrontations Europe. La pandémie de Covid-19 et la crise économique qui en découle en renforcent encore la pertinence.

La promotion d'une vision de long terme pour le secteur financier est la condition *sine qua non* du succès de la double transition environnementale et numérique, que la dépense publique, fortement contrainte par la succession de crises économiques depuis le début des années 2000, ne pourra pas assumer seule.

Dans ce contexte, l'investissement de long terme constitue l'interface centrale entre le secteur financier et les entreprises européennes. En effet, l'investissement de long terme se comprend comme l'outil permettant de soutenir la croissance et le développement des entreprises au sein du marché unique, dans un contexte de relance et de double transition, écologique et numérique. Pour assurer cet objectif, l'UE a plusieurs leviers réglementaires à sa disposition :

- **L'intégration des marchés de capitaux euro-**



peens via l'achèvement du plan d'action pour l'UMC, afin de mobiliser l'abondante épargne des Européens vers le financement des entreprises innovantes, au sein du marché unique.

- **Développer une finance européenne durable**, afin de flécher les capitaux privés vers les activités économiques contribuant au développement du marché unique numérique, et à la décarbonation de l'économie européenne à l'horizon 2050. L'UE a lancé une série de travaux réglementaires en ce sens, qui aboutira dans le courant de l'année 2021 : taxonomie, NFRD, gouvernance durable des entreprises, stratégie rénovée en matière de finance durable...
- **Promouvoir le rôle de la titrisation**, spécialement comme outil de financement à la disposition des PME de l'économie traditionnelle, qui auront plus difficilement accès aux marchés de capitaux.

PROMOUVOIR UNE RÉGULATION FINANCIÈRE RESPONSABLE

Confrontations Europe défend une vision transversale de la régulation financière, afin de permettre à l'Union européenne de mieux adapter la réglementation de ce secteur à ses

objectifs politiques : autonomie stratégique de l'UE, double transition environnementale et numérique, relance de l'économie européenne dans le contexte post-Covid-19.

La régulation financière constitue ainsi un outil de compétitivité pour le secteur financier européen, et la révision de ces règles doit permettre aux acteurs financiers de l'UE de regagner des marges face à leurs concurrents, spécialement anglo-saxons (révision de MiFID II³ et de Solvency II⁴ notamment).

Enfin, la régulation financière européenne doit permettre de mesurer la transition des activités européennes vers les objectifs du Green Deal, en évitant l'écueil des images statiques, qui pénaliserait les secteurs d'activité fortement carbonés. Ainsi, les réformes à venir dans le domaine de la régulation financière (NFRD, stratégie rénovée, gouvernance durable des entreprises...) doivent permettre aux acteurs de la finance européenne d'appréhender l'évolution des entreprises européennes vers les objectifs du « Green Deal » dans leur passage du « brun » au « vert ». ■

⁽¹⁾IOSCO : International Organization of Securities Commissions

⁽²⁾IASB : International Accounting Standards Board

⁽³⁾MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

⁽⁴⁾Solvency II : Directive 2009/138 / CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant l'accès à l'activité d'assurance et de réassurance et son exercice (Solvabilité II)

ÉCHANGES AVEC SYLVIE GOULARD



Par Edouard-François de Lencquesaing, Trésorier
et Conseiller Finance de Confrontations Europe



Sylvie Goulard,
Sous-Gouverneure
de la Banque de France

La pandémie de Covid-19 a été le révélateur du niveau d'interdépendance entre les sociétés du monde entier, un phénomène qui avait déjà été largement perçu lors de la crise financière de 2008. Mais elle a également posé la question de l'accélération des transitions numériques et environnementales préexistantes et des responsabilités sociétales qui sont liées. Sylvie Goulard, Sous-gouverneure de la Banque de France revient pour Confrontations Europe, sur les enseignements de cette nouvelle crise et le rôle que peut jouer le secteur financier pour un accompagnement efficace de ces transitions.

Edouard-François de Lencquesaing :
**Comment la pandémie de Covid-19 peut
faire évoluer le rôle du secteur financier dans
l'accompagnement de la transition environ-
nementale ?**

Sylvie Goulard : La crise sanitaire a souligné l'existence de vulnérabilités des systèmes financiers qui avaient déjà été perçues lors des crises financières de 2008 et de 2010 et notamment leur interdépendance. En 2015, la signature de l'Accord de Paris a amorcé une prise de conscience des enjeux plus spécifiquement liés au changement climatique. Certaines réflexions en cours se sont alors cristallisées autour de l'émergence de nouveaux risques. Le secteur financier est ainsi entré dans l'immense sujet de la transition environnementale sous l'angle du risque, ce qui est d'ailleurs conforme à son « cœur de métier ».

Le tournant s'est notamment produit lorsque Mark Carney, alors gouverneur de la Banque d'Angleterre, a prononcé un discours intitulé La Tragédie des horizons¹, où il a posé un cadre conceptuel novateur, autour de trois catégories de risques liés au climat : les risques physiques, les risques de transition et les risques juridiques ou de responsabilité. En 2017, lors du « One Planet Summit », organisé, sous l'impulsion de la France, en réaction au départ des États-Unis de l'Accord de Paris, huit Banques centrales dont, entre autres, la Banque de Chine, du Maroc ou du Mexique, ont décidé de créer un réseau mondial. Son secrétariat permanent se trouve à la Banque de France, membre fondateur. Il est présidé par Frank Elderson, de la Banque des Pays-Bas, désormais membre du directoire de la BCE qui l'anime avec brio. Ce groupe de

banquiers centraux, superviseur du monde entier a contribué à faire admettre que les risques liés au climat conduisaient à des risques financiers, ce qui n'était pas l'opinion dominante de l'époque. Il compte désormais 90 États membres, dont depuis peu les États-Unis et l'Inde. C'est un forum volontaire, un lieu d'échanges sur les meilleures pratiques visant à intégrer le risque climatique dans les analyses des acteurs financiers. Nous avons ainsi pu, dans ce cadre, réfléchir aux pratiques de supervision, aux données, ou encore développer des scénarios pilotes destinés à vérifier la résilience du secteur financier à la transition vers la décarbonation de l'économie à l'horizon 2050. Avec la revue stratégique de la Banque Centrale Européenne impulsée par Christine Lagarde, très engagée sur le climat, c'est tout l'Eurosystème qui pourrait s'orienter bientôt vers une politique monétaire verte. En outre, tout l'Eurosystème s'est engagé en février dernier à verdir leurs portefeuilles pour comptes propres (fonds de garantie ou fonds de pension) des États participants, ce que la Banque de France a fait dès 2018.

E-F. L. : Comment mobiliser efficacement les capitaux privés vers le financement des activités durables ?

S. G. : Le secteur privé a tout d'abord besoin d'informations fiables et comparables, d'où une autre initiative majeure lancée elle aussi en 2015, sous l'impulsion du « Financial Stability Board », une émanation du G20, et de sa TCFD, « *Task Force on Climate Financial Disclosures* ». Cette task-force, représentative du secteur financier dans son ensemble, a été créée pour travailler à l'élaboration de nouvelles règles sur la publication de données extra-financières des entreprises. La TCFD a publié un rapport en 2017² qui repose sur quatre éléments : **la prise en compte des enjeux climatiques dans la gouvernance des entreprises (financières et non financières) ; l'organisation de la gestion des risques ; les stratégies mises en place pour se projeter dans la décarbonation de l'économie et enfin la qualité des données et des métriques disponibles dans l'entreprise.** Ce cadre est utilisé par de nombreuses entreprises (en France par exemple,

pour l'ensemble du CAC 40, il est recommandé par Euronext ou Paris Europlace et « Finance for tomorrow »). Il reste toutefois volontaire, d'où des degrés d'engagement très divers d'une entreprise à l'autre.

La mobilisation des capitaux privés passera donc par l'instauration de normes extra-financières obligatoires. Un consensus semble se dégager, au G20, en faveur d'un socle mondial fondé sur les normes TCFD. L'IFRS s'est emparé du sujet, tout comme l'EFRAG pour l'Union européenne, avec des exigences plus poussées. L'enjeu actuel est de convaincre les États-Unis de participer à cet effort, sans perdre pour autant les autres grandes juridictions, notamment la Chine, quitte à ce que les Européens développent ensuite un modèle encore plus sophistiqué.

Enfin, un travail sur la classification des activités économiques est indispensable ; à cette fin, l'UE est en train d'adopter une « taxonomie », non sans divergences sur la place du nucléaire et du gaz dans la transition énergétique, malheureusement.

Au total, la prise de conscience existe, certaines actions ont commencé mais la proportion d'actifs verts dans l'économie reste insuffisante pour atteindre l'objectif de décarbonation. L'un des grands enjeux des plans de relance est de favoriser la transition et l'élaboration de stratégies de long terme en prenant en compte de manière réaliste les situations de départ (mix énergétiques, habitudes de vie et de consommation) pour les transformer radicalement.

E-F. L. : Comment trouver le bon équilibre entre initiative publique et privée, entre régulation et stimulation de l'innovation ? Cet enjeu pose notamment la question de la fixation du prix des externalités, et spécialement de la tonne de CO₂ pour que les forces du marché accélèrent l'innovation. Christian de Perthuis³ développe notamment l'idée de la création d'une Banque centrale chargée de piloter les émissions de carbone.

S. G. : Continuer sans donner un prix aux externalités négatives, et notamment au carbone, revient à se priver d'un outil de marché qui serait précieux. Déjà en 2007, Lord Stern écrivait dans son rapport sur le climat que le dérèglement climatique était la plus grande faille du marché de tous les temps (« *The Greatest Market Failure Ever* »⁴). Au G7 et au G20, quelques pays commencent à évoquer la question. À terme, le retour des États-Unis dans les négociations laisse ►

⁽¹⁾ La Tragédie des horizons, discours de Mark Carney devant la Lloyd's, 29 septembre 2015

⁽²⁾ Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD, June 2017

⁽³⁾ 15 ans de marché carbone : Six leçons pour renforcer le système, Christian de Perthuis, 12 avril 2021

► entrevoir une chance d'avancer mais les résistances sont fortes. Des marchés du carbone existent par exemple au Canada, en Europe. Toutefois une approche mondiale fait toujours défaut.

Un équilibre entre recours au marché et intervention publique est nécessaire. Le marché a montré ses failles mais ce sont les pouvoirs publics qui fixent les règles du jeu et en contrôlent le respect. Après la crise financière de 2008, les gouvernements du G20 ont coopéré pour encadrer des acteurs du marché qui s'étaient égarés des exigences de résilience et de moralité. Nous avons remédié à un certain nombre d'abus et, dans la crise sanitaire, les banques par exemple ont bien résisté; elles ont retrouvé leur rôle au service de l'économie réelle. Si la contestation du marché allait trop loin, elle priverait nos sociétés de son dynamisme et de sa capacité d'innovation. L'enjeu est de défendre l'économie sociale de marché, le concept économique sur lequel est fondée l'UE.

Le souci d'équilibre est encore plus essentiel dans un contexte où l'intervention des gouvernements et des banques centrales a été massive. À la sortie des dispositifs d'urgence, un nouvel équilibre entre marché et puissance publique, au service du développement durable est à inventer⁵. Enfin, des questions comme la fiscalité appellent un débat démocratique.

E-F. L. : La transition environnementale va impliquer des nouveaux coûts, comment les répartir au mieux pour accompagner les fragilités ?

S. G. : Le « fonds de transition juste » de l'UE est la preuve de la prise de conscience que les effets redistributifs de la transition environnementale appellent une compensation, sous forme d'un accompagnement social des populations les plus vulnérables et d'aides aux régions les moins avancées. Mais il ne faut pas cacher la vérité. Le défi du climat et de la préservation de l'environnement appelle une mobilisation générale, un effort individuel sans précédent, un changement de mode de vie. La crise sanitaire a révélé, dans nos pays, des capacités d'adaptation insoupçonnées (au télétravail par exemple) et des désirs de solidarité qui, dans cette perspective, sont tout à fait encourageants.

E-F. L. : Comment cette crise va nous permettre d'améliorer la qualité et la rapidité de nos processus de gouvernance européenne ?

S. G. : Depuis sa création, la Communauté européenne a favorisé une approche de long terme, en premier lieu par la préservation de la paix et de la stabilité. Ensuite, l'UE a été l'aiguillon des progrès environnementaux, la prise de conscience se diffusant notamment depuis les pays du nord vers le sud. Les bénéfices de la coopération ne sont pas négligeables. Toutefois, nous n'avons toujours pas la gouvernance de nos ambitions. Depuis des décennies, nous ne nous sommes pas assez préparés à affronter le réveil de la Chine, nous avons négligé de rattraper notre retard technologique avec les États-Unis.

La crise sanitaire, comme la crise migratoire avant elle, montre que les gouvernements nationaux demandent souvent à l'UE de faire - à chaud, sans pouvoirs discrétionnaires - ce qu'ils n'ont jamais voulu qu'elle fasse. En matière de santé par exemple, les compétences restent essentiellement nationales. En conséquence, l'UE est mal équipée pour répondre à une pandémie dans l'urgence, comme on l'attend d'elle. En outre, les processus de décision, alourdis par l'unanimité, sont trop lents. La difficile mise en place du fonds Next Generation EU, décidé en juillet 2020, nous le rappelle. Nous avons déjà observé, dans la crise financière, que nous faisons la course avec des semelles de plomb. Les États-Unis en étaient sortis plus vite que l'UE. Si c'est encore le cas cette fois-ci, ne faut-il pas en tirer des leçons ?

Grâce au Conseil des gouverneurs de la BCE, la politique monétaire est décidée de manière rapide. L'euro n'en reste pas moins une monnaie sans État, dépourvue d'une politique économique commune, d'un budget propre pérenne, permettant de compenser les divergences.

Ainsi, nous sommes au milieu du gué. Espérons que le changement climatique soit l'aiguillon qui, à ce jour, fait défaut. En tout cas, il y a urgence. ■

⁽⁴⁾ The Economics of Climate Change, The Stern review, 30 October 2007

⁽⁵⁾ When markets fail, the need for collective action in tackling climate change, Discours d'Isabel Schnabel au sommet européen sur la finance durable, 28 septembre 2020



RELÉGITIMER LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES EUROPÉENNES

Olivier Marty,
Enseignant sur les questions
européennes à Sciences Po et à l'ENS-Ulm

L'ambitieuse réponse de l'Union face à la crise actuelle est une fierté pour les Européens. Toutefois, le choc économique historique qui affecte les pays du continent rappelle avec force l'actualité d'un phénomène lancinant depuis plusieurs années : en réaction aux crises financières et de la zone euro, et aux événements plus récents, les principes et concepts régissant les politiques économiques de l'Union ont été remis en cause de façon significative.

Cette situation s'observe en matière de politique monétaire, de règles budgétaires, de politique commerciale et de la concurrence ainsi que dans le champ du budget européen. Elle est problématique à plusieurs égards : elle limite grandement la lisibilité et la crédibilité du cadre économique et financier de l'Union aux yeux des citoyens, fragilise la légitimité de son action aux yeux des populations et de certains États, et nuit à la cohésion des capitales, entre lesquelles des divergences marquées persistent.

Il est, dès lors, probablement temps de relégitimer les politiques économiques européennes, en réaffirmant la plupart des principes fondateurs qui encadrent leur mise en œuvre tout en cherchant à en faire évoluer certains outils afin que ceux-ci correspondent mieux au contexte macro-économique (caractérisé par moins de croissance et sans doute, à court terme, moins d'inflation) et géopolitique actuel (un contexte plus conflictuel pesant sur les relations internationales).

une remise en cause DES PRINCIPES DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES EUROPÉENNES

L'écart entre conception initiale et pratique actuelle des politiques économiques de l'UE est saisissant en matière de politique monétaire : les crises économiques de la zone euro et de la pandémie ont définitivement acté le passage d'une conception « orthodoxe » de l'action de la Banque centrale européenne (BCE) à une politique franchement expansionniste. L'effet de cette politique sur la stabilité financière de court terme est reconnu, mais son efficacité en matière de croissance et d'inflation est plus discutée, tandis que s'amplifient les risques économiques et financiers associés. Au plan politique, l'orientation « hétérodoxe » de la BCE divise encore les banques centrales de la zone euro et suscite un désarroi populaire.

On observe aussi que **le cadre des règles budgétaires est aujourd'hui très largement remis en cause :** la distance entre les principes « maastrichtiens » relatifs aux déficits et aux dettes publics (plafonds des 3 % et 60 % de déficit et de dette et mécanismes de convergences et d'incitations) et la réalité s'était déjà accrue au gré de la réaction à la crise de 2008. Au cours de la crise de la zone euro (2010-2012), l'orthodoxie budgétaire européenne fut à nouveau contestée, ►

► particulièrement dans les pays du Sud. Aujourd'hui, l'ampleur de la relance budgétaire nécessaire rend irréaliste, ou en tout cas très malavisé, un retour aux fondamentaux du Pacte de stabilité à moyen terme. Cette situation accroît les divergences d'appréciation entre les États.

En troisième lieu, **le consensus traditionnel sur le budget européen** (modeste dans son volume et dans sa structure) a d'abord été nettement battu en brèche à l'occasion de la crise de 2008, lorsque les États avaient dû, de manière improvisée, créer des véhicules de financement *ad hoc* (FESF-MESF, MES) et se reposer sur la Banque européenne d'investissement (BEI). Aujourd'hui, le plan de relance européen confirme de toute évidence le besoin de financements communs beaucoup plus conséquents pour réagir à des chocs et investir massivement dans les secteurs d'avenir (i.a. énergie, défense, numérique). Un consensus s'établit d'ailleurs sur la perspective de voir l'Union européenne se positionner durablement comme un grand emprunteur mondial.

La politique de la concurrence est un quatrième domaine dont les principes sont revisités. La crise économique actuelle a conduit la Commission à proposer dès mars 2020 un cadre permettant aux États d'aider massivement leurs entreprises : cette décision est justifiée, car elle permet d'assurer la sauvegarde du tissu productif et de préparer sa nécessaire recapitalisation, mais elle limite dans les faits la capacité de contrôle des soutiens publics. De fait, les aides accordées par les différents États sont inégales, les pays disposant de fortes marges de manœuvre budgétaires pouvant aider bien davantage leurs entreprises. Cette dynamique pourrait à terme avoir des effets négatifs sur la libre concurrence et la convergence des économies européennes.

Cinquièmement, **la politique commerciale de l'UE**, traditionnellement fondée sur l'idée d'ouverture, de répartition mondiale des chaînes de production et de défense du multilatéralisme, a été remise en cause par la disruption des échanges induite par les crises de 2008 et de 2020. Malgré la fin de la présidence de Donald Trump aux États-Unis, les entreprises européennes interviennent aujourd'hui dans un contexte international plus protectionniste (restrictions des accès aux marchés publics, sanctions extraterritoriales,

atteintes à la propriété intellectuelle) tandis que les contestations populaires relatives aux effets économiques, sociaux et environnementaux du commerce international demeurent vives. Le renforcement de la panoplie d'outils de défenses de l'UE demeure donc un enjeu important.

DES RISQUES SUR LA CRÉDIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DU CADRE ÉCONOMIQUE DE L'UNION

L'écart croissant entre les principes et la pratique de la conduite des politiques économiques est une dynamique qui pose plusieurs problèmes : i) elle remet en cause la crédibilité de tout l'édifice conceptuel et juridique européen en matière économique ; ii) elle nuit à la lisibilité des politiques économiques de l'Union et pose un problème de légitimité démocratique ; iii) elle alimente les ressentiments entre États membres et parfois entre populations, qui ne partagent pas les mêmes conceptions ; iv) elle risque, paradoxalement, d'accroître les divergences économiques et sociales au sein de l'Union et, singulièrement, de la zone euro ; v) enfin, l'élaboration d'une feuille de route garantissant une sortie de crise coordonnée et efficace à court terme et une Union durable et résiliente à long terme, est rendue plus compliquée.

Dans ce contexte, quelle devrait être la réaction politique des dirigeants européens ? Fermer les yeux face au problème, faire, en quelque sorte, « comme si de rien n'était » ne peuvent pas être des réponses satisfaisantes, notamment parce que cela ne permettrait pas de répondre aux contestations politiques exprimées. Essayer de démontrer que ce qui est fait est au sens strict, conforme au droit européen ou bien amender le droit en réaction à ce qui est perçu comme la nécessité du moment, constitueraient des artifices juridiques qui ne permettraient pas de rapprocher les capitales et risqueraient de dégrader l'efficacité de ces politiques. C'est pourquoi il nous paraît plus avisé de lancer un débat, une fois passé le moment le plus difficile de la crise, pour essayer de refonder un consensus politique fort autour des politiques économiques.

"... L'UNION EUROPÉENNE DOIT RETROUVER UNE COHÉRENCE INTÉRIEURE..."

LE CADRE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN DEVRAIT ÊTRE PRAGMATIQUEMENT AMENDÉ

Le contexte y est propice, pour au moins trois raisons. Les crises constituent d'abord, typiquement, des opportunités de modifier les paradigmes intellectuels existants. Aussi, plusieurs revues des politiques en cause ont été engagées par les institutions européennes, et devront être rendues bientôt. Enfin, une Conférence sur l'avenir de l'Europe devrait s'ouvrir bientôt et se clôturera sous présidence française, au printemps 2022 : elle sera l'occasion de débattre des politiques européennes. L'exercice de réforme devrait cependant reposer sur des analyses économiques sérieuses, qui primeraient autant que possible sur la logique de compromis politique tout en répondant aux questionnements publics que chacune des politiques soulève. Pour autant, les changements à opérer devraient, dans l'ensemble, être davantage incrémentaux que radicaux :

- **en matière de politique monétaire**, nous préconisons de réaffirmer l'indépendance de la BCE et son mandat de stabilité des prix. La cible d'inflation pourrait néanmoins être définie de manière plus souple à l'avenir. Compte tenu des risques qu'elle alimente, la normalisation de la politique monétaire devrait être engagée dès que les perspectives macro-économiques et financières le permettront. Dans le même temps, les risques macro-prudentiels devraient être mieux contenus ;
- **concernant les règles budgétaires**, la première priorité devrait être d'éviter l'écueil d'une restriction hâtive des déficits publics. Plus fondamentalement, les critères de déficit et de dette publics devraient être modifiés. Néanmoins, il nous paraît pertinent de maintenir un contrôle étroit du déficit structurel et de l'évolution des dépenses, en qualité comme en quantité, tout en laissant une marge de manœuvre budgétaire pour réaliser des investissements publics réellement utiles et efficaces ;
- **au-delà du plan de relance**, nous plaçons pour un cadre financier pluriannuel (CFP) durablement plus ambitieux, centré sur les

politiques d'avenir et l'investissement (numérique, énergie, intelligence artificielle, RDI, etc.) et financé par un volume beaucoup plus conséquent de ressources propres. Rendre les contributions nationales plus justes, voire aligner la durée des prochains CFP sur le mandat de cinq ans du Parlement européen serait aussi nécessaire ;

- **dans le domaine de la politique de la concurrence et d'aides d'État**, l'essentiel doit être conservé, mais l'accent pourrait être mis sur une vision mondiale du théâtre concurrentiel dans lequel opèrent les grandes entreprises européennes ainsi que sur de nouvelles règles propres au secteur du numérique. Il serait également bénéfique de mutualiser beaucoup plus les dépenses en R&D au niveau européen, d'approfondir le marché unique (numérique, énergie) et de renforcer la lutte contre la concurrence fiscale déloyale ;
- **la politique commerciale** devrait assumer plus explicitement l'exigence de réciprocité et de normes minimales, en matière de concurrence ou d'accès aux marchés publics et renforcer ses outils de défense. La vulnérabilité de certaines chaînes de production et de certains secteurs industriels stratégiques, comme le développement de mécanismes de compensation des « perdants » de la mondialisation, pourraient aussi être des objectifs politiques forts.

Les Européens pourraient faire levier sur la période de crise économique actuelle, sur le pouvoir de transformation de la transition énergétique et environnementale, sur les résultats des revues engagées par les institutions elles-mêmes et, enfin, sur la perspective de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui devrait s'ouvrir bientôt, pour reconsidérer pragmatiquement les grands principes des politiques économiques de l'Union, y apporter les modifications nécessaires et leur octroyer solennellement une légitimité renouvelée. Cette perspective ne sera ni simple, ni rapide, mais l'Union doit retrouver une cohérence intérieure et un apaisement dans son « cœur de métier » économique afin de renouer durablement avec les populations et de continuer à exercer sa responsabilité singulière de puissance d'influence dans un environnement international tourmenté. ■



REMER- CIEMENTS

L'auteur tient tout particulièrement à remercier **Damien lentile** pour ses analyses et ses précieux conseils.



VIVRE L'EUROPE

PAGE 52

VU D'AILLEURS

Pour une relation transatlantique plus forte, *par Philippe Etienne*, Ambassadeur de France aux États-Unis

Rester britannique et européen après le Brexit,
par Alex Taylor, journaliste européen

PAGE 56

ET DEMAIN

L'avenir de l'Union européenne mérite un grand débat,
par Yves Bertoncini, Président du Mouvement
Européen - France, vice-président du Mouvement
Européen - International

PAGE 58

HISTOIRE

Platon, Giscard et l'adhésion de la Grèce
à la Communauté européenne *par Ioannis Vrailas*,
Représentant Permanent de la Grèce auprès de l'UE

PAGE 60

À LIRE

Une sélection de lectures et d'ouvrages
sur la question européenne

PAGE 62

AGENDA

Les rendez-vous européens à ne pas manquer

POUR UNE RELATION TRANSAT- LANTIQUE PLUS FORTE

Philippe Etienne,
Ambassadeur de France aux États-Unis



“À TOUS mes INTERLOCUTEURS
américains, JE RÉPÈTE LE MÊME
MESSAGE : UNE VRAIE SOUVERAINETÉ
DE L’UNION EUROPÉENNE
NE PEUT QUE RENFORCER LA RELATION
TRANSATLANTIQUE, ELLES SONT
LES DEUX FACES D’UNE MÊME
MONNAIE.”

Côté pile, la souveraineté européenne : dans un monde de plus en plus complexe marqué par des défis globaux et la résurgence de logiques de puissance, l’Union doit être en capacité de se penser comme une entité cohérente, capable de défendre son modèle, ses valeurs et de protéger ses citoyens, qu’il s’agisse de sécurité, d’économie, de santé ou de régulation technologique. Côté face, la

relation transatlantique : Européens et Américains, nous partageons les mêmes valeurs. La démocratie, l’état de droit et le respect des droits fondamentaux constituent le fondement de nos sociétés et du lien qui nous unit. Le renforcement du pilier européen de la relation transatlantique ne peut que renforcer l’ensemble de l’alliance, au bénéfice des États-Unis comme de l’Europe.

AMÉLIORER ET RENFORCER

Longtemps, on a eu tendance de ce côté-ci de l'Atlantique à réduire la relation transatlantique à l'OTAN. Aujourd'hui, nous devons à la fois améliorer le fonctionnement politique de l'OTAN pour mieux assurer son avenir, comme cela a été décidé au sommet de Londres, et renforcer l'Union. La situation en Méditerranée orientale, au Moyen-Orient ou en Afrique nous concernera toujours plus directement que Washington parce qu'il s'agit de notre voisinage direct. Il nous faut donc collectivement être en capacité d'assumer plus de responsabilités à nos frontières, en étroite complémentarité avec l'OTAN et en étroite coordination avec les États-Unis. Il est dans l'intérêt des États-Unis de pouvoir compter sur un allié fiable et capable d'assumer sa part du fardeau dans la sécurité commune.

Des
engagements
concrets
de l'Union
européenne

C'est bien là le sens des initiatives prises par la France depuis le discours du Président de la République à la Sorbonne en septembre 2017 : travailler entre Européens sur des projets communs, développer les nouvelles technologies et des équipements communs, investir ensemble dans des programmes de recherche ou créer une culture stratégique commune avec l'initiative d'intervention européenne. La force Takuba au Sahel, où nous sommes engagés entre Européens pour combattre le terrorisme, et l'opération militaire EMASoH¹,

qui veille sur la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz, offrent deux exemples d'engagement concret de l'Union européenne.

VERS UN MEILLEUR PARTAGE DES CHARGES

Il faut donc dépasser les querelles sémantiques. Quand nous parlons d'autonomie stratégique comme moyen de parvenir à cette souveraineté, nous présentons un projet qui constitue une excellente nouvelle pour les

États-Unis. Ceux-ci ont en effet toujours souhaité un meilleur partage des charges entre alliés de l'OTAN. C'est encore plus vrai aujourd'hui alors que nos alliés américains considèrent que leur priorité stratégique est désormais en Indopacifique : tout ce qui concourt à renforcer l'Union européenne et à stabiliser l'Europe et son voisinage servira leurs propres intérêts. Les États-Unis ne s'y tromperont pas parce qu'ils savent que les liens que nous avons forgés avec leur pays sont indéfectibles, irremplaçables, et ceci encore davan-

tage aujourd'hui avec une nouvelle administration soulignant sa volonté de travailler avec ses alliés au sein du système international et multilatéral. ■

"TOUT CE
QUI CONCOURT
À RENFORCER
L'UNION
EUROPÉENNE
ET À STABILISER
L'EUROPE ET
SON VOISINAGE
SERVIRA
LES INTÉRÊTS
DE NOS ALLIÉS
AMÉRICAINS."

⁽¹⁾ European Maritime Awareness in the Strait of Hormuz.

RESTER BRITANNIQUE ET EUROPÉEN APRÈS LE BREXIT

Alex Taylor,
Journaliste européen



Malgré les apparences, il existe encore un certain nombre de citoyens britanniques qui, comme moi, s'identifient comme Européens. J'ai grandi au Royaume-Uni dans les années 1970. Mes parents, la génération qui avait remporté la guerre et à qui le continent tout entier devait effectivement beaucoup, n'avaient rien de jingoïstes chauvins et belliqueux comme ceux à l'origine du Brexit. Ceux qui avaient connu les ravages de la guerre, comme mon père, ont tout fait pour ancrer le pays qu'ils aimaient, et pour lequel ils avaient fait tant de sacrifices, au port européen. Ce changement radical de destinée, si important pour notre pays alors tout juste privé de son empire, s'expliquait non seulement par un besoin impérieux de paix, mais aussi par du pur bon sens économique.

La Grande-Bretagne dans laquelle j'ai grandi était le parent pauvre de l'Europe, un cas désespéré sur le plan économique, obligé de mendier des prêts auprès du FMI. Mon enfance a été bercée par les innombrables «Non» du général de Gaulle, qui s'opposait à notre adhésion. Je me souviens encore de l'excitation générale ce jour de janvier 1973 où nous avons enfin accompli notre destinée – ne serait-ce que par cohérence géographique – de devenir Européens!

En tant que citoyen britannique, j'ai vécu sur «notre continent» pendant plus de 40 ans et rien ne pourra m'enlever cette partie importante de mon identité.

Mais que faire, maintenant que ceux qui habitent encore cette île turbulente au milieu

de la Manche, nous ont arraché notre européanité? L'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne dépend des lubies de Boris Johnson, qui semblent aussi incontrôlables que sa déconcertante chevelure. Plus de trois mois après le Brexit, il devient évident que le barbier n'est guidé que par un seul principe : sa propre ambition.

La Covid a fait basculer notre monde dans la quatrième dimension. D'une certaine manière, cette situation a joué en faveur de B. Johnson. Sa politique en matière de vaccination a été à l'image de l'homme : un triste mélange de bravade, de prise de risque et de nationalisme exacerbé, qui va malheureusement s'écouler un certain temps dans les veines des relations entre le Royaume-Uni et l'UE, et induire une immunité plus ou moins longue contre toute possibilité d'un retour à un semblant de normalité dans les relations entre les deux rives de la Manche.

Son programme de vaccination lui a permis de remonter dans les sondages, mais à quel prix? Accaparer toutes les doses disponibles pour les réserver aux seuls Britanniques n'est pas très fair-play. L'UE a envoyé 21 millions de doses de l'autre côté de la Manche, alors qu'aucune des doses déjà payées n'a fait le chemin inverse. Pendant ce temps, le Royaume-Uni envoie en douce 700 000 doses à l'Australie, qui n'enregistre pourtant pratiquement plus de nouvelles infections. Le Royaume-Uni possède assurément la presse la plus xénophobe de toute l'Europe. Au lieu de remercier l'UE, la presse britannique l'a insultée dans des termes



*Exemples d'absurdités parues dans la presse britannique à l'égard de l'UE.

qu'aucun autre pays n'aurait tolérés*. À force de lire chaque jour ce genre d'absurdités, on comprend pourquoi, dans un sondage réalisé mi-avril, seuls 13 % des Britanniques estimaient que l'Union européenne avait agi « comme une amie et une alliée sur la question des vaccins ». On peut se demander jusqu'où serait descendu ce chiffre si l'UE n'avait pas offert une protection à deux tiers des citoyens britanniques.

Le vaccin AstraZeneca produit à Oxford est devenu une sorte de mascotte du Brexit : 62 % des habitants du Royaume-Uni pensent que le programme de vaccination a été « plus efficace grâce au Brexit » et 56 % d'entre eux seraient en faveur de rester hors de l'UE s'il y avait un nouveau référendum aujourd'hui. Pire, 10 % d'anciens opposants au Brexit disent avoir « pris conscience de leur erreur ». Le programme de vaccination est devenu un chemin subconscient permettant à ces anciens pro-Européens de renouer avec le récit national et de ne plus se trouver « du mauvais côté de l'histoire ».

Cette bataille des vaccins laissera des traces des deux côtés de la Manche. L'Union européenne a toujours éprouvé de l'admiration pour la Grande-Bretagne – sans doute une réminiscence de la Seconde Guerre mondiale. Hélas, nous allons devoir subir les conséquences, non seulement de la position nationaliste de B. Johnson par rapport aux vaccins, mais aussi de son attitude totalement irresponsable vis-à-vis de l'Irlande du Nord. On ne peut pas sortir d'une Union douanière et prétendre que cela ne crée pas de frontière – et encore moins quand

on a passé les cinq dernières années à crier sur tous les toits qu'il était urgent de reprendre le contrôle des siennes ! Les partisans du Brexit ont toujours refusé de le reconnaître et B. Johnson a continuellement éludé la question. Le bus incendié à Belfast et le regain des tensions sectaires dans une ville mise à feu et à sang sont les conséquences directes de leurs mensonges, et encore plus des siens.

Tout ceci a des répercussions sur les échanges commerciaux. La bonhomie et la bonne entente sont deux ingrédients essentiels pour conclure des affaires. Les échanges ont chuté de manière abrupte et ne sont pas près de reprendre, quoi qu'en disent les artisans du Brexit, qui tentent d'imputer ce ralentissement à la pandémie et s'efforcent de convaincre les citoyens que « les nouvelles règles » (autrement dit, les règles que l'UE applique depuis toujours à n'importe quel pays tiers avec lequel elle a des échanges) ne sont qu'une « question d'ajustement ».

Comme dans tout divorce, les relations ont fini par s'aigrir, des deux côtés. Celles-ci ne devraient pas beaucoup s'améliorer à court terme, du moins tant que B. Johnson sera aux commandes. Mais la génération qui a grandi avec easyJet, l'Eurostar et le programme Erasmus n'acceptera pas indéfiniment d'être tenue éloignée de ses amis et voisins. Lorsque les jeunes, qui ont voté à 80 % pour rester dans l'Union européenne, reprendront le flambeau, ils pourraient bien réclamer la tête de B. Johnson, le Sweeney Todd du Brexit. ■

L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE MÉRITE UN GRAND DÉBAT



Yves Bertoncini, Président du
Mouvement Européen - France,
Vice-président du Mouvement
Européen - International

La « Conférence sur le futur de l'Union européenne » lancée le 9 mai 2021 représente une opportunité rare de recueillir les avis et propositions de ses citoyens face aux multiples défis qu'affronte notre continent. Après des années marquées par la gestion de crises successives, il est plus que jamais salutaire de faire le point et de débattre du type d'Union que nous voulons, afin d'ouvrir la voie à une Europe plus forte, plus efficace et plus démocratique à l'horizon 2025-2030. Alors que le bon niveau de participation des élections européennes de 2019 a reflété l'intérêt croissant des citoyens français et européens pour leur Union, la Conférence dédiée à son avenir leur offre une belle possibilité d'y jouer un rôle plus actif - qu'il s'agit de saisir pleinement.

La déclaration commune en forme d'agenda, adoptée par les institutions européennes évoque les principaux enjeux économiques, sociaux, environnementaux, diplomatiques et sécuritaires sur lesquels les citoyens de l'UE ont vocation à s'exprimer. Elle mentionne trop cursivement les défis démocratiques qu'il s'agit aussi de traiter, tant il est vrai que la lisibilité et la transparence du fonctionnement et des politiques de l'UE doivent être accrues

afin de lui permettre de combiner mieux encore efficacité et légitimité. Au total, la feuille de route est suffisamment large pour que chacun puisse s'exprimer sur ce qui lui semble essentiel pour notre continent et tracer des perspectives à court et moyen termes.

Au-delà de sa valeur ajoutée intrinsèque, la Conférence sur l'avenir de l'UE doit conduire à mettre en valeur les acteurs et outils permettant à nos concitoyens de s'exprimer de manière permanente sur les enjeux européens, et notamment par leurs représentants parlementaires, les consultations publiques de la Commission européenne, les initiatives citoyennes européennes ou encore les débats organisés par la société civile... Cette mise en valeur sera d'autant plus utile s'il s'avérait que les institutions européennes peinent à prendre en compte la diversité des attentes citoyennes exprimées lors de la Conférence.

Le Mouvement Européen-France entend contribuer activement à la réussite de ce grand rendez-vous démocratique, en liaison avec l'ensemble de ses membres, dont Confrontations Europe, que ses activités et son nom même prédisposent à cet exercice. Le MEF et

ses réseaux s'attacheront notamment à renforcer la notoriété et l'attractivité de cette initiative afin que le plus grand nombre de citoyens français puisse y prendre part, en métropole comme en territoires ultra-marins, en ville comme en zones rurales, aux échelons tant nationaux que régionaux et locaux.

À nous d'inciter nos concitoyens à s'exprimer sur la plateforme numérique mise en place par les institutions européennes; à nous de les inciter à participer à des panels citoyens, qu'ils soient virtuels ou en présentiel; à nous d'organiser de multiples conférences et débats leur permettant de communiquer leurs perceptions et leurs attentes au regard de la construction européenne; à nous, enfin, de formuler des propositions pour faire progresser l'intégration européenne, une nécessité politique plus aiguë que jamais en ces temps de pandémie et d'émergence du duopole sino-américain.

Le MEF s'efforcera d'inviter des citoyens européens de tous les horizons et issus d'autres pays de l'UE à participer à la définition de

notre avenir commun, qui résultera par nature d'un engagement de l'ensemble des États membres. Cette européanisation des débats sera d'autant plus utile dans la perspective de la Présidence française du Conseil du 1^{er} semestre 2022, qui se devra de conjuguer volontarisme hexagonal et pragmatisme diplomatique et politique, dès lors que faire grandir l'Europe ne saurait conduire à la transformer en une « France en plus grand ».

C'est parce que nous croyons à l'utilité et à la valeur ajoutée de la Conférence sur l'avenir de l'UE que nous souhaitons qu'elle dure deux ans, comme prévu, afin de renforcer son impact auprès des citoyens. À ce titre, la « PFUE » devra constituer un point d'étape nécessaire à la bonne continuité de la Conférence, et l'année 2023, un point d'aboutissement préparant au mieux les élections européennes et la définition de la feuille de route des dirigeants de l'UE qui prendront la relève en 2024.

L'avenir de l'Union européenne mérite un grand débat - en avant toutes et tous ! ■



PLATON, GISCARD ET L'ADHÉSION DE LA GRÈCE À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



«C'est avec émotion que je me rappelle ce 28 mai 1978, date de la signature du Traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne. À la veille des examens du Baccalauréat, fédéraliste en herbe, je mesurais bien la portée de l'évènement et l'occasion pour mon pays de jeter les bases d'un développement économique et social sur le long terme, de consolider ses institutions démocratiques, de renforcer sa sécurité et de redorer son blason sur la scène internationale.

Deux hommes auront symbolisé à jamais ce grand moment. L'un, le premier ministre grec Constantinos Caramanlis, avait poursuivi avec acharnement, déjà depuis le début des années soixante, sa vision de joindre la Grèce à la CEE (dont elle devint le premier pays associé). **L'autre, Valéry Giscard d'Estaing, a toujours apporté son plein soutien à la candidature grecque, dès sa soumission en juin 1975 jusqu'au moment où elle passa officiellement le cap.** Son rôle pour contourner les réticences

de la Commission, faire avancer les négociations lorsque celles-ci piétinaient, et braver les réserves des autres États membres aura été fondamental. Son amitié avec C. Caramanlis, qu'il considérait comme garant du bon fonctionnement du système démocratique et gestionnaire efficace des affaires du pays, a donné l'impulsion nécessaire pour faire sauter tous les verrous jusqu'à l'adhésion.

Le fait qu'il ait été un grand défenseur des valeurs européennes et promoteur du processus d'intégration (n'oublions pas qu'il fut à l'origine de l'instauration du Conseil européen, de la naissance du système monétaire européen et de l'élection du Parlement européen au suffrage universel) n'en prend que plus de relief. Giscard, qui prononça en grec l'allocution apprise par cœur quand il arriva à Athènes pour signer l'Accord d'adhésion en sa qualité de Président du Conseil, personnifiait un slogan devenu populaire, qui reste toujours d'actualité et rime aussi bien en français qu'en grec : «Ελλάς, Γαλλία, συμμαχία», ou «Grèce, France, alliance».

Les difficultés qu'il fallait surmonter pour que la candidature puisse aboutir n'étaient absolument pas des moindres. À peine sortie de la dictature, la Grèce était en proie à de sérieuses difficultés économiques, qui constituèrent le gros des négociations : chute de croissance, balance commerciale et balance des paiements déficitaires, chômage chronique, fortes pressions inflationnistes, défaillances du secteur agricole qui employait 26 % de la population active, inégalités dans le partage du revenu national, productivité stagnante, faiblesses administratives... Son PIB était nettement plus faible par rapport à la moyenne des Neuf, ce qui présentait des risques considérables de renforcement des disparités et des perturbations entre les futurs Dix. De sérieux doutes s'exprimaient quant à la capacité d'appliquer les règles de fonctionnement du marché intérieur, et le scénario d'un octroi d'aides financières substantielles pour appuyer la mise à niveau alimentait des appréhensions croissantes.

S'ajoutait le fait que la candidature grecque avait été soumise sur fond de malaise généralisé dans le monde occidental, suite à la guerre du Kippour, avec la montée des prix du pétrole, la récession, le chômage et l'inflation qui en découlèrent. Des hésitations supplémentaires se faisaient jour sur la perspective de voir la Communauté impliquée directement dans le contentieux qui oppose la Grèce à la Turquie, surtout après l'invasion de Chypre en 1974 par les troupes turques. La concurrence de certains produits agricoles grecs, ainsi que de la marine marchande, nourrissait aussi des inquiétudes. On attendait, par ailleurs, les demandes prévisibles de l'Espagne et du Portugal, et la tentation était grande pour que l'on traite les trois ensemble – d'où la proposition initiale de la Commission, dans le cas grec, de fixer une longue période de pré-adhésion et de reporter *sine die* l'ouverture des négociations.

De son côté, Giscard était profondément convaincu que la Grèce constituait une pierre angulaire de l'identité européenne. Il avait à cœur qu'elle « rejoigne l'Europe dont elle fait partie et que l'Europe accueille la Grèce dont elle est issue ». On lui prête plusieurs citations faisant référence à Platon dans son effort de rappeler que « nous avons été formés par l'admirable civilisation grecque » et qu'un retour aux racines, avec l'inclusion du pays qui fut le berceau de la démocratie, était non seulement symbolique, mais nécessaire.

Sa passion pour la Grèce antique ne signifiait pas pour autant que Giscard ne priorisait pas les intérêts de la France et de l'Europe. En tête des préoccupations venait le besoin de cimenter le processus de démocratisation – y compris en Espagne et au Portugal qui suivraient dans la foulée. La Communauté se trouvait une nouvelle raison d'être comme ligue d'États démocratiques, qui allait au-delà de l'interdépendance économique. Pour la première fois, il aura été clairement dit que « les principes de démocratie pluraliste et de respect des droits de l'homme font partie du patrimoine commun des peuples des États réunis dans les Communautés et constituent donc des éléments essentiels de l'appartenance à ces Communautés ».

L'élargissement vers le Sud était en outre assorti d'importantes considérations géopolitiques. Il permettrait de changer les rapports de force au sein de la Communauté, en accentuant sa dimension méditerranéenne (avec aussi la future entrée des ibériques) et en rééquilibrant son centre de gravité, à l'époque nettement rhénan et anglo-saxon. De plus, dans un contexte de guerre froide traversant quand même une période de détente, il était

important d'ancrer la Grèce au bloc occidental. L'Europe pourrait ainsi revendiquer un rôle plus large et étendre son champ d'influence, en tirant profit de la position stratégique du pays, « charnière entre l'Europe et l'Asie, la Méditerranée et les Balkans, l'Occident et l'Orient ».

Au vu de ce qui a précédé, la réprobation que Giscard n'hésita pas à manifester à l'égard de la Grèce, lors de la crise économique qui la frappa de plein fouet en 2009, ne manqua pas de provoquer notre stupeur et consternation.

Bien que pleinement conscients de nos errements, nous Grecs, n'étions pas prêts à accepter que certains de nos partenaires nous fassent la leçon. Cependant, comme disait Isaac Newton, « Platon et Aristote sont mes amis; mais ma meilleure amie est la vérité ». Que Giscard, ce grand philhellène qui aurait affirmé « on ne fait pas jouer Platon en deuxième division », assène sans détours que la Grèce devait être mise « en congé de l'euro » et propose la constitution d'une nouvelle zone euro nous excluant, cela sonnait le glas des illusions et pointait avec acuité le besoin de se coller aux réalités.

J'ose quand même espérer que **cet optimiste sans faille dans le projet européen**, celui qui avait prévu que l'UE et l'euro redresseraient la barre, aurait témoigné aujourd'hui, alors qu'on célèbre le 40^e anniversaire de l'adhésion, son appréciation pour les grands sacrifices consentis par les Grecs pour se remettre à flot. Bien qu'il ne soit pas sorti de l'ornière, le pays a prouvé qu'il mérite de participer au projet de la monnaie commune européenne, dont le nom est lié à une héroïne de la mythologie grecque. J'aimerais aussi penser que, par ces temps difficiles, faits de vicissitudes majeures, exacerbées par la pandémie, **Giscard aurait préconisé le retour « à la source hellénique ».** Pour rester dans l'allégorie, la question n'est plus de claquer ou non « la porte au nez de Platon », mais plutôt de s'en inspirer pour qu'une Europe unie reste à la hauteur des enjeux et apporte une réponse commune et performante aux défis auxquels elle est confrontée. ■



Par Ioannis Vrailas,
Représentant Permanent
de la Grèce auprès de l'UE¹

¹ L'auteur voudrait dédier ces quelques lignes à l'Ambassadeur Vyron Théodoropoulos, un grand diplomate, écrivain et penseur. Les conseils qu'il lui a prodigués avec grande générosité, aussi bien avant son concours d'entrée au Ministère des Affaires étrangères, que par la suite, jusqu'à son décès en 2010, ont été inestimables. Bien plus important, l'Ambassadeur Théodoropoulos avait assumé au premier chef, à la tête de la délégation hellénique, la lourde responsabilité de mener à bien les laborieuses négociations qui aboutirent à la signature du Traité d'adhésion. La Grèce lui doit beaucoup.

“Les enjeux DU CAPITALISME REponsable” Dans LES CAHIERS D’EUROPE DE L’ASCPE¹

⁽¹⁾ Les Cahiers d’Europe 21, ASCPE, 17 mars 2021



Une contribution de Philippe Herzog, Président-fondateur de Confrontations Europe

«La croissance est répartie en Chine, les États-Unis relancent massivement leur économie et les géants mondiaux de la technologie, grands vainqueurs de la pandémie, préparent “le monde d’après”. Mais l’Europe est en grande difficulté. Si nous sortons de l’épidémie en 2021, un rebond aura lieu, mais il est illusoire de penser que les conditions d’une reprise durable sont réunies. Ce n’est pas l’ampleur des plans de relance qui fait souci, c’est la capacité de faire bon usage des fonds.

Dans mon article, j’exprime ma stupéfaction concernant le caractère introverti des dirigeants et de leur non-dit à propos de notre dépendance envers les marchés financiers et les structures du capitalisme globalisé. Nous en sommes en fait les otages et les complices.

Cet article dresse un diagnostic et il est une contribution à la mise en place d’un capitalisme européen responsable.

Je présente une analyse critique de la stratégie, des normes et de la gouvernance européennes, en particulier du « Green deal ». Mes propositions ciblent deux objectifs essentiels : reprendre le contrôle de la dette et du financement, réorienter l’innovation vers l’emploi, les infrastructures sociales et la création de chaînes de valeur industrielles pour régénérer les biens communs.

Je souligne le besoin de réformes structurelles pour mettre en place une économie mixte où les entreprises et leurs salariés, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile puissent concevoir et co-construire les investissements de long terme nécessaires.

Alors que nos sociétés se décomposent et que les tensions montent, il faut sans retard créer les conditions d’une appropriation des enjeux par les populations européennes elles-mêmes, et permettre ainsi leur participation. » ■

ET AUSSI...



Tristan de Bourbon-Parme,
Ed. François Bourin
(Les pérégrines)

Ce livre est une biographie du Premier ministre britannique qui a pris les rênes de son pays dans des conditions rocambolesques le 25/07/19 et scellé le Brexit. Essentiellement chronologique, ce récit combine intimement le portrait de l'homme politique avec l'exposé des enjeux et des circonstances auxquelles B. Johnson fit face pendant 30 ans. Cet exercice de style montre, qu'au-delà des clichés qui tentent d'assimiler l'actuel Premier ministre britannique aux populismes occidentaux, existe aussi un personnage brillant, caustique et lettré, caché derrière une excentricité calculée et un humour corrosif.



Sylvie Bermann,
Goodbye Britannia –
Stock

Le vote de 2016 sur le Brexit a provoqué la stupeur dans le monde et au Royaume-Uni, généralement considéré comme l'incarnation de la mondialisation heureuse. Même si la Grande-Bretagne est un pays insulaire, très différent des États membres continentaux de l'Union Européenne, et intuitivement eurosceptique, ce scrutin a en réalité marqué le début d'une ère populiste où l'expertise et les faits sont rejetés au profit des passions souvent négatives.



Thomas Biebricher,
Die politische Theorie
des Neoliberalismus –
Suhrkamp

Le «néolibéralisme» est aujourd'hui généralement assimilé de manière simpliste à un capitalisme débridé. Thomas Biebricher, en revanche, démontre, sur la base d'une reconstruction historique, que la pensée néolibérale ne traite pas seulement de questions économiques mais aussi politiques. Il soumet ensuite cette réflexion à une analyse critique et démontre le rôle que jouent les idées politiques du néolibéralisme dans l'Europe d'aujourd'hui.



Anu Bradford,
The Brussels Effect –
How the European
Union Rules the World

Pour de nombreux observateurs, l'Union européenne est embourbée dans une crise profonde. Entre une croissance atone, des troubles politiques après une décennie de politique d'austérité, l'incertitude entourant le Brexit et la montée de l'influence asiatique, l'UE est considérée comme une puissance en déclin sur la scène mondiale. Anu Bradford, professeur de droit à Columbia, soutient le contraire dans son nouveau livre, l'UE reste une superpuissance influente qui façonne le monde à son image.



Paul Betts,
Ruin and Renewal –
Civilizing Europe after
World War II, Basic Books

En 1945, l'Europe était en ruines. Un continent qui se considérait auparavant comme le mètre-étalon de la civilisation était devenu son opposé barbare. La reconstruction consista donc à repenser la «mission civilisatrice» de l'Europe.



Frédéric Mérand,
Un sociologue à
la Commission
européenne – Presses
de Sciences Po

Pendant quatre ans, de 2015 à 2019, Frédéric Mérand s'est glissé derrière les façades lisses du Berlaymont, le siège de la Commission européenne à Bruxelles, afin d'observer et de comprendre de l'intérieur comment l'Europe se «fait» concrètement.



Pascal Perrineau,
Le populisme –
Que sais-je ?

Souvent confondu avec la démagogie, le populisme n'a pas bonne presse. De fait, si le mot renvoie à l'origine à un mouvement politico-social russe de la seconde moitié du XIX^e siècle, qui s'était donné pour objectif de soulever la paysannerie contre le pouvoir tsariste, il désigne aujourd'hui, dans le débat, les discours et les doctrines qui en appellent au «peuple» comme s'il était un corps politique indifférencié.



Dipesh Chakrabarty,
The Climate of History
in a Planetary Age –
Chicago University Press

Au cours de la dernière décennie, l'historien Dipesh Chakrabarty a été l'un des chercheurs les plus influents à s'intéresser à la signification du changement climatique.

AGENDA EUROPÉEN

Quelques rendez-vous à ne pas manquer : les événements législatifs qui structureront l'actualité européenne dans les prochains mois.

AVRIL

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Le 27 avril, Margrethe Vestager, vice-Présidente de la Commission européenne en charge de la préparation de l'UE à l'ère du numérique, présentera la stratégie industrielle rénovée de l'UE. Cette stratégie, publiée initialement à quelques jours du début de la première vague pandémique sera ainsi revue à la lumière des enseignements de la crise de la Covid-19. Elle devrait ainsi accroître la notion « d'écosystèmes » industriels développés par Thierry Breton, et s'inscrire dans la construction d'une autonomie stratégique européenne.

MAI

COMMERCE INTERNATIONAL

Le 5 mai, Margrethe Vestager présentera la proposition de la Commission concernant la régulation des subventions pour les entreprises de pays tiers opérant sur le marché unique. Face à la vulnérabilité des entreprises européennes dans un contexte de crise économique, l'UE cherche ainsi à protéger les entreprises les plus affaiblies de la concurrence d'entreprises subventionnées, en appliquant notamment son régime de régulation des aides d'État aux groupes étrangers opérant sur son marché.

ANTI-BLANCHIMENT

Le 25 mai, Valdis Dombrovskis présentera la première version de la future directive européenne sur l'anti-blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme. Depuis novembre 2020, la Commission planche sur la création d'un single « rulebook » pour l'anti-blanchiment (AML) d'argent au niveau européen, l'établissement d'une agence de supervision dédiée et un cadre pour la coopération entre services de renseignements financiers nationaux. L'objectif affiché de l'UE est de mettre fin à une trop grande hétérogénéité dans l'application des règles AML par les États membres, en harmonisant notamment les règles « know your customer », et les exigences de reporting au niveau de l'UE. De la même manière, la Commission entend harmoniser les règles de supervision autour d'un nouvel acteur européen dédié pour les plus grands acteurs du secteur financier. Cette réforme permettrait aux acteurs des marchés financiers d'opérer de manière plus fluide au sein de l'UE.

JUIN

FINANCE DURABLE

La Commission européenne détaillera les grandes lignes de la stratégie européenne pour le développement de la finance durable au sein du marché unique. Confrontations Europe avait répondu, en juillet 2020, à la consultation lancée par la Commission européenne sur ce sujet en insistant sur les points suivants : harmoniser les critères ESG, renforcer l'éducation financière...

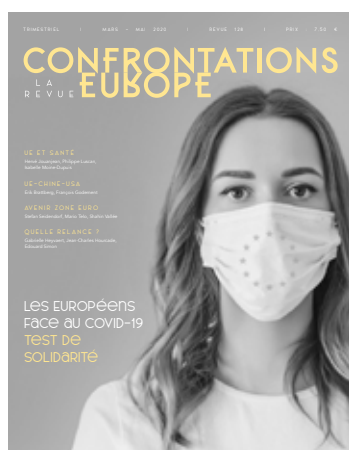
PACTE VERT EUROPÉEN

La Commission européenne présentera son « fit for 55 package », une révision de 12 réglementations visant à permettre à l'UE d'accomplir son objectif de réduire de 55 % ses émissions de CO₂ à l'horizon 2030. Parmi les réformes attendues, on compte notamment la révision du marché carbone européen (ETS), l'élaboration d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ou encore l'amendement sur la directive consacrée au développement des énergies renouvelables. Le « fit for 55 package » constitue ainsi un point d'étape important dans la mise en œuvre du Pacte vert européen, et dans l'adaptation de la réglementation européenne à ses ambitions de décarbonation du marché unique à l'horizon 2050.

NUMÉRIQUE

La Commission européenne publiera sa vision d'une taxe sur les plateformes numériques opérant sur le marché unique, particulièrement ciblée sur les géants du secteur chinois et américains. Cette nouvelle taxe numérique devrait aussi contribuer au remboursement du Plan de relance européen mis en place à la suite de la crise du Covid-19. Elle devrait donc faire partie de la solution européenne à la crise économique, en préparation de l'ère post-Covid. Cependant, la Commission européenne n'omet pas de considérer la dimension internationale et géopolitique de cette nouvelle initiative, en admettant que les travaux de l'OCDE sur la réforme d'une fiscalité internationale devront être intégrés à cette taxe numérique européenne. Au-delà de la sphère multilatérale, la Commission européenne aura à prendre en compte l'attitude américaine face à cette nouvelle initiative. En effet, les autorités américaines ayant déjà jugé les taxes françaises, italiennes, autrichiennes, espagnoles et anglaises discriminatoires à l'égard des entreprises américaines, une version 2.0 d'une taxe sur les services numériques au sein de l'UE sera très certainement accueillie avec la même froideur.

BULLETIN D'ABONNEMENT



ADHÉRER à CONFRONTATIONS EUROPE, C'EST :

- Soutenir la construction d'une Europe, répondant aux aspirations des citoyens européens
- Être un acteur de la construction européenne en contribuant à des groupes de travail, en participant à des séminaires, des conférences
- Être membre d'un réseau multi-acteurs concerné par l'Europe
- Être entendu et reconnu par les décideurs nationaux et européens
- Être informé au plus près de l'actualité européenne

#TeamJunckerEU



Europese
Commissie

Commission
européenne

European
Commission

